

Décision IPBES-9/1 : Mise en œuvre du programme de travail glissant de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques pour la période allant jusqu'en 2030

La Plénière,

Accueillant avec satisfaction le rapport de la Secrétaire exécutive sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de travail glissant pour la période allant jusqu'en 2030¹,

Se félicitant des contributions remarquables apportées par tous les experts associés à ce jour à la mise en œuvre du programme de travail et remerciant ces derniers de leur dévouement sans faille,

Engageant les gouvernements et les organisations concernées à participer activement à la mise en œuvre du programme de travail,

I

Mise en œuvre du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030

1. *Décide* de procéder à la mise en œuvre du programme de travail conformément aux décisions adoptées lors de ses précédentes sessions, à la présente décision et au budget approuvé, qui figure dans la décision IPBES-9/3 ;
2. *Prie* la Secrétaire exécutive de lui présenter, à sa dixième session, un rapport sur les progrès accomplis dans l'exécution du programme de travail de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques ;

II

Évaluation des connaissances

3. *Approuve* le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages² et accepte les chapitres de l'évaluation, y compris leurs résumés analytiques³ ;
4. *Approuve également* le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation⁴ et accepte les chapitres de l'évaluation, y compris leurs résumés analytiques⁵ ;
5. *Approuve en outre* la réalisation d'une évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions apportées par la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard, conformément aux procédures d'établissement des produits de l'IPBES⁶ et comme indiqué dans le rapport de cadrage de l'évaluation figurant dans l'annexe I de la présente décision ;
6. *Se félicite* du rapport d'étape figurant dans la note du secrétariat relative à la collaboration avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)⁷ et prend note de la compilation des suggestions de questions thématiques ou méthodologiques liées à la biodiversité et aux changements climatiques qui bénéficieraient d'une collaboration entre le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques⁸ ;

¹ IPBES/9/4.

² IPBES/9/14/Add.1.

³ IPBES/9/INF/1/Rev.1.

⁴ IPBES/9/14/Add.2.

⁵ IPBES/9/INF/2/Rev.1.

⁶ Voir la décision IPBES-3/3, annexe I.

⁷ IPBES/9/9.

⁸ IPBES/9/INF/26.

7. *Invite* les correspondants nationaux de l'IPBES à collaborer avec leurs homologues du GIEC afin d'examiner conjointement les moyens potentiels d'accroître la coopération scientifique et l'échange d'informations et d'améliorer la compréhension des processus, procédures et plans de travail pertinents ;
8. *Note* le faible nombre de communications reçues et contenues dans la compilation de suggestions mentionnée au paragraphe 4 ci-dessus et prie la Secrétaire exécutive de lancer un nouvel appel à contributions, de les compiler et de les lui présenter pour qu'elle les examine à sa dixième session ;
9. *Invite* le Bureau de l'IPBES et sa Secrétaire exécutive à continuer d'étudier avec le GIEC les modalités régissant la coopération du GIEC et de l'IPBES et les activités qu'ils pourraient mener conjointement à l'avenir, notamment dans le cadre du septième cycle d'évaluation du GIEC, compte tenu des options énoncées dans la section II de la note du secrétariat sur les travaux relatifs à la biodiversité et aux changements climatiques et la collaboration avec le GIEC⁹ et de la nécessité d'assurer la transparence de toute activité, conformément aux décisions du GIEC et de l'IPBES et à leurs politiques et procédures respectives, et prie la Secrétaire exécutive de lui faire rapport à sa dixième session sur les progrès réalisés à cet égard ;
10. *Invite* les membres de l'IPBES, les parties prenantes intéressées, les organismes scientifiques et les instituts de recherche à entreprendre des activités d'élaboration des connaissances et de recherche au sujet des liens entre la biodiversité et les changements climatiques, y compris les impacts des changements climatiques ;
11. *Prie* le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau d'élaborer un rapport de cadrage initial qui servira de base à une évaluation accélérée de la connectivité écologique, en accueillant les contributions des accords multilatéraux sur l'environnement intéressés et d'autres organisations et en tenant compte des projets d'éléments relatifs à une évaluation thématique de la connectivité¹⁰, ainsi que des résultats de la reprise de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, afin qu'elle l'examine à sa dixième session ;
12. *Décide* d'examiner, à sa dixième session, les demandes, contributions et suggestions aux fins d'une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques et d'une évaluation de la connectivité écologique, en se fondant sur le rapport de cadrage initial visé au paragraphe 11 de la présente décision, ainsi que les demandes, contributions et suggestions reçues à la suite de l'appel qui sera lancé, conformément au paragraphe 2 de la décision IPBES-7/1 ;
13. *Invite* la communauté scientifique et les autres acteurs concernés à accélérer l'acquisition de connaissances en vue d'une deuxième évaluation mondiale, y compris les travaux visant à combler les lacunes recensées dans le premier Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques¹¹ et dans les autres évaluations menées à bien par l'IPBES, et invite ceux qui sont en mesure de le faire à faciliter les efforts en ce sens ;
14. *Décide*, nonobstant la section 3.1 et les dispositions connexes des procédures d'établissement des produits de l'IPBES¹², de permettre aux gouvernements d'entreprendre un examen supplémentaire du résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation des espèces exotiques envahissantes en août 2022 ;

III

Renforcement des capacités

15. *Se félicite* des progrès accomplis par l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités dans la réalisation des objectifs 2 a), 2 b) et 2 c) du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030 ;

⁹ IPBES/8/6.

¹⁰ IPBES/9/12, annexe III.

¹¹ IPBES (2019). Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, et H. T. Ngo (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). 1 148 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>.

¹² Voir la décision IPBES-3/3, annexe I.

16. *Se félicite également* des produits à livrer à l'appui des objectifs 2 a), 2 b) et 2 c) et des trois sujets prioritaires initiaux du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030, énoncés à l'annexe II de la présente décision ;

17. *Approuve* le plan de travail de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour la période intersessions 2022–2023, qui figure dans l'annexe II de la présente décision ;

IV

Consolidation de la base de connaissances

18. *Se félicite* des progrès accomplis par l'équipe spéciale sur les connaissances et les données dans la réalisation de l'objectif 3 a) du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030 ;

19. *Se félicite également* de la politique de gestion des données et des connaissances de l'IPBES¹³ ;

20. *Se félicite en outre* des produits à livrer à l'appui de l'objectif 3 a) et des trois sujets prioritaires initiaux du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030, énoncés à l'annexe III de la présente décision ;

21. *Approuve* le plan de travail de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données pour la période intersessions 2022–2023, qui figure dans l'annexe III de la présente décision ;

22. *Se félicite* des progrès accomplis par l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux dans la réalisation de l'objectif 3 b) du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030 ;

23. *Se félicite également* des produits à livrer à l'appui de l'objectif 3 b) et des trois sujets prioritaires initiaux du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030, énoncés à l'annexe IV de la présente décision ;

24. *Approuve* le plan de travail de l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux pour la période intersessions 2022–2023, qui figure dans l'annexe IV de la présente décision ;

V

Appui à l'élaboration des politiques

25. *Se félicite* des progrès accomplis par l'équipe spéciale sur les outils et méthodes d'élaboration des politiques dans la réalisation de l'objectif 4 a) du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030 ;

26. *Se félicite également* des produits à livrer à l'appui de l'objectif 4 a) et des trois sujets prioritaires initiaux du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030, énoncés à l'annexe V de la présente décision ;

27. *Approuve* le plan de travail de l'équipe spéciale sur les outils et méthodes d'élaboration des politiques pour la période intersessions 2022–2023, qui figure dans l'annexe V de la présente décision ;

28. *Se félicite* des progrès réalisés par l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques dans la réalisation de l'objectif 4 b) du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'à 2030, y compris les fondements du Cadre sur l'avenir de la nature, outil souple pour faciliter l'élaboration de scénarios et modèles d'avenirs souhaitables pour les êtres humains, la nature et la Terre nourricière, comme indiqué à l'annexe VI de la présente décision ;

29. *Se félicite également* des produits à livrer à l'appui de l'objectif 4 b) et des trois sujets prioritaires initiaux du programme de travail de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030, énoncés à l'annexe VII de la présente décision ;

30. *Approuve* le plan de travail de l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques pour la période intersessions 2022–2023, qui figure dans l'annexe VII de la présente décision ;

¹³ IPBES/9/INF/14, appendice II de l'annexe.

31. *Invite* la communauté scientifique et tout autre acteur intéressé à accélérer l'élaboration de scénarios et de modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques, de sorte que ceux-ci puissent éventuellement être utilisés dans le cadre des évaluations menées par l'IPBES, en comblant les lacunes recensées dans le Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques¹⁴ ;

32. *Invite également* la communauté scientifique et les autres acteurs intéressés, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales, à débattre des possibilités et des limites du Cadre sur l'avenir de la nature, un outil souple pour faciliter l'élaboration de scénarios et de modèles d'avenirs souhaitables pour la population, la nature et la Terre nourricière, et à le tester, selon qu'il convient ;

VI

Renforcement de l'efficacité de l'IPBES

33. *Prend acte* de la note du secrétariat sur le renforcement de l'efficacité de l'IPBES¹⁵ ;

34. *Prie* le Bureau, le Groupe d'experts multidisciplinaire et la Secrétaire exécutive, conformément à leurs mandats respectifs, de continuer à tenir compte des recommandations consignées dans le rapport sur l'examen de l'IPBES à l'issue de son premier programme de travail dans la mise en œuvre du programme de travail glissant de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030 et de lui faire rapport à sa dixième session sur les progrès accomplis, y compris sur les questions supplémentaires et les solutions ;

35. *Accueille avec satisfaction* la note du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire sur l'utilisation et l'effet du cadre conceptuel de l'IPBES¹⁶ ;

36. *Invite* le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau à tenir compte des conclusions présentées dans la note mentionnée au paragraphe 3 ci-dessus pour orienter et promouvoir l'application du cadre conceptuel par les experts de l'IPBES et d'autres intéressés ;

37. *Invite* les gouvernements et les parties prenantes concernées de toutes les régions à désigner davantage d'experts, à désigner des experts de tous les domaines d'expertise pertinents et à améliorer l'équilibre entre les sexes dans ce cadre ;

38. *Prend note avec satisfaction* des progrès réalisés par le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire dans l'élaboration du cadre d'examen à mi-parcours du programme de travail glissant de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030, qui sera réalisé entre ses dixième et douzième sessions, et invite les membres, les observateurs et les autres parties prenantes à communiquer au secrétariat leurs observations sur le projet de cadre d'examen d'ici au 31 août 2022 ;

39. *Mesure* l'importance d'assurer la participation pleine et effective de tous les membres et observateurs, en particulier ceux provenant de pays en développement, aux activités en ligne proposées, renforçant ainsi l'inclusivité des modalités de travail en ligne, en tenant dûment compte des décalages horaires, en vue de mettre en œuvre les activités relevant du programme de travail de l'IPBES ;

40. *Se félicite* des recommandations formulées par le Bureau et le Groupe d'experts multidisciplinaire en vue de rationaliser les futurs processus de cadrage dans le cadre de l'IPBES¹⁷ et encourage leur application aux futurs processus de cadrage ;

¹⁴ IPBES (2016). Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. S. Ferrier, K. N. Ninan, P. Leadley, R. Alkemade, L. A. Acosta, H. R. Akçakaya, L. Brotons, W. W. L. Cheung, V. Christensen, K. A. Harhash, J. Kabubo-Mariara, C. Lundquist, M. Obersteiner, H. M. Pereira, G. Peterson, R. Pichs-Madruga, N. Ravindranath, C. Rondinini and B. A. Wintle (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). 348 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3235428> (en anglais uniquement).

¹⁵ IPBES/9/11.

¹⁶ IPBES/9/INF/20.

¹⁷ Voir le document IPBES/9/8, section I.

VII

Appui technique au programme de travail

41. *Prie* le secrétariat de mettre en place, en consultation avec le Bureau et dans les limites du budget approuvé figurant dans l'annexe de la décision IPBES-9/3, les dispositions institutionnelles nécessaires à la mise en œuvre de l'appui technique requis pour le programme de travail.

Annexe I à la décision IPBES-9/1

Rapport de cadrage pour une évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard

I. Portée, fondements, calendrier, couverture géographique et approche méthodologique

A. Portée et fondements

1. L'évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard visera à consolider la base de connaissances à l'appui des efforts déployés par les entreprises pour réaliser la Vision à l'horizon 2050 pour la biodiversité ainsi que les objectifs de la Convention sur la diversité biologique, à savoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Cette évaluation viendra étayer le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses objectifs de développement durable et elle informera les accords multilatéraux sur l'environnement relatifs à la biodiversité, ainsi que les processus et les initiatives menés dans ce domaine.
2. Cette évaluation permettra de classer les différents types de conséquences de l'activité des entreprises et des institutions financières pour la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, ce qui englobe les services écosystémiques et d'autres concepts analogues, notamment en lien avec les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que les diverses formes de dépendance à leur égard. Elle envisagera des méthodes pour mesurer ces dépendances et leurs conséquences directes et, s'il y a lieu, les dépendances et les conséquences indirectes, ainsi que les moyens d'action possibles des entreprises et d'autres acteurs, qui comprennent notamment les gouvernements, le secteur financier, les peuples autochtones et les communautés locales, ainsi que la société civile, qui interagissent avec les entreprises.
3. Tous les secteurs d'activité dépendent et bénéficient de différentes manières et à des degrés divers de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations et ont diverses répercussions positives et négatives sur celles-ci. L'engagement de tous ces secteurs ainsi que du secteur financier est donc essentiel pour assurer la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.
4. Une meilleure compréhension et une prise de conscience des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité, et de la dépendance de ces dernières à son égard, sont importantes, tout au long des chaînes de valeur¹, tout comme l'adoption de meilleures méthodes de mesure pour permettre aux entreprises de comprendre la diversité des risques et des opportunités et d'évaluer et suivre les résultats de leurs opérations. Une meilleure interprétation et une communication systématique des informations sont indispensables pour promouvoir la responsabilité et la transparence, élargir les connaissances des producteurs et des consommateurs concernant la dépendance et les conséquences de l'activité des entreprises, créer un environnement politique favorable, informer les agences de réglementation et orienter les décisions de financement et les investissements, en tenant compte, s'il y a lieu, des obligations internationales en vigueur. Une meilleure appréciation du rôle de l'innovation, du développement de la technologie et de ses applications s'impose pour favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité.
5. Des initiatives ont vu le jour pour soutenir ces efforts, et l'évaluation pourra mettre en lumière les conflits potentiels et les insuffisances éventuelles des méthodes de mesure dans les différents secteurs d'activité.

¹ Compte tenu, le cas échéant, des obligations internationales en vigueur.

6. Les efforts visant à améliorer la cohérence des mesures des dépendances et des conséquences de l'activité des entreprises devront tenir compte des défis propres à chaque région et à chaque secteur, en particulier des défis auxquels se trouvent confrontés les pays en développement. Ces efforts devront également prendre en compte les différences de capacités, de techniques et de technologies entre les entreprises, notamment les microentreprises et les petites et moyennes entreprises, ainsi que celles des peuples autochtones, des communautés locales et des populations marginalisées. La normalisation des méthodes de mesure et de communication des résultats pour chaque secteur d'activité pourrait s'avérer nécessaire afin d'assurer une gouvernance de l'environnement qui soit à la fois efficace, effective, transparente et solide.

B. Calendrier et couverture géographique

7. L'évaluation aura une portée mondiale et abordera des questions intéressant tous les secteurs et tous les types d'activité. Les adaptations et applications régionales, accompagnées d'exemples tirés du passé et du présent, seront également examinées dans le contexte des écosystèmes terrestres, d'eau douce et marins.

8. L'évaluation sera effectuée conformément à l'approche accélérée des évaluations thématiques et méthodologiques.

C. Approche méthodologique

9. Le rapport d'évaluation se composera d'un résumé à l'intention des décideurs et de six chapitres comportant chacun un résumé analytique des résultats les plus utiles pour le public ciblé. Il recensera également les lacunes en matière de connaissances, données, méthodes et normes d'établissement des rapports.

10. L'évaluation s'appuiera sur la littérature scientifique, les savoirs locaux et autochtones, et la littérature grise, conformément aux procédures d'établissement des produits de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)², y compris sur les évaluations déjà réalisées par cette dernière, ainsi que sur les rapports pertinents ou autres documents établis par des initiatives existantes de communication des informations et par des organismes publics et privés. Elle présentera des études de cas pertinentes à différentes échelles, selon qu'il conviendra.

11. L'évaluation sera conforme au cadre conceptuel de l'IPBES³.

12. Les travaux seront menés par une équipe d'experts équilibrée, hautement interdisciplinaire, comprenant des praticiens spécialisés dans les effets de l'activité des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations et la dépendance de ces dernières à leur égard, provenant de tous les secteurs d'activité pertinents. L'équipe d'experts sera issue d'horizons divers (milieu universitaire, entreprises et industrie, gouvernements, société civile) et d'une pluralité de disciplines (comptabilité, climatologie, écologie, économie, finances, sociologie du genre, hydrologie, droit, gestion, conception et ingénierie des matériaux, santé publique, évaluation des risques, commerce). Elle s'appuiera sur diverses sources de connaissances (commerce et finances, politiques gouvernementales et réglementaires, savoirs autochtones et locaux, connaissances et compétences dans les domaines des sciences sociales et naturelles, etc.).

13. L'équipe spéciale sur les connaissances et les données secondera les experts dans leurs travaux sur les données et les informations et les aidera à recenser les lacunes des connaissances et, une fois l'évaluation approuvée, elle favorisera la production de connaissances pour combler les lacunes recensées⁴.

14. La prise en considération et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans l'évaluation seront conformes à l'approche de l'IPBES en la matière⁵ ainsi qu'aux orientations pertinentes concernant son application, élaborées par l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux⁶.

² Voir la décision IPBES-3/3, annexe I.

³ Voir l'annexe à la décision IPBES-2/4 et la décision IPBES-5/1, section III, par. 9.

⁴ Le mandat des équipes spéciales pourrait être modifié par la Plénière à sa dixième session.

⁵ Présentée dans la décision IPBES-5/1, annexe II.

⁶ Le mandat des équipes spéciales pourrait être modifié par la Plénière à sa dixième session.

15. L'équipe spéciale sur le renforcement des capacités soutiendra la réalisation de l'évaluation conformément à l'objectif 2 (renforcement des capacités) du programme de travail de l'IPBES jusqu'en 2030 et à son plan glissant correspondant^{7,8}.
16. L'équipe spéciale sur les outils et les méthodes d'élaboration des politiques aidera à recenser et évaluer les outils et cadres stratégiques pertinents et s'efforcera d'accroître l'utilité de l'évaluation pour l'élaboration des politiques et pour les entreprises, ainsi que son utilisation dans la prise de décisions une fois approuvée⁹.
17. L'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles facilitera l'utilisation de modèles et de scénarios conçus pour évaluer les conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et encouragera le recours à des approches transformatrices pour préserver la biodiversité tout en améliorant les résultats des entreprises.
18. La coordination et la facilitation entre cette évaluation et l'évaluation des interdépendances et du changement transformateur seront assurées afin de favoriser les synergies et la complémentarité et d'éviter un chevauchement des travaux et de leur portée. Pour ce faire, le Groupe d'experts multidisciplinaire et le Bureau faciliteront les discussions entre les coprésidents des évaluations en cours et leurs groupes d'appui technique.
19. Le résumé à l'intention des décideurs sera disponible dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies et sera imprimé sur demande, si les ressources le permettent.
20. Le résumé à l'intention des décideurs ne devrait pas dépasser¹⁰ 8 500 mots. Des limites indicatives du nombre de mots sont également fournies pour chaque chapitre dans la section ci-dessous.
21. La communication et la sensibilisation seront assurées dès le début de l'évaluation et tout au long de son déroulement afin d'y associer la communauté du savoir au sens large et les utilisateurs finaux de l'évaluation, en particulier les entreprises.
22. Un soutien technique sera apporté par un groupe d'appui technique qui travaillera en étroite collaboration avec les groupes d'experts produisant d'autres évaluations de l'IPBES et avec les équipes spéciales de l'IPBES et leurs groupes d'appui technique respectifs.

II. Aperçu des chapitres

23. **Chapitre 1 : Contexte** (*longueur suggérée : environ 10 200 mots*). Le chapitre 1 décrit le but de l'évaluation et les publics ciblés. Il présentera les questions à évaluer dans les chapitres suivants et il examinera les liens entre cette évaluation et les autres évaluations pertinentes de l'IPBES ainsi que la manière dont elle s'inscrit dans le cadre conceptuel de l'IPBES, la Vision 2050 pour la biodiversité, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable.
24. Le chapitre 1 présentera une définition des entreprises et une typologie des différents secteurs d'activité, qui couvrira les secteurs économiques tant formels qu'informels et qui sera utilisée tout au long de l'évaluation en se référant aux typologies existantes. La typologie précisera que certaines institutions financières sont aussi des entreprises et qu'elles seront incluses dans l'évaluation à la fois dans le secteur des entreprises et dans le secteur financier. Le chapitre 1 présentera la structure de la relation entre les conséquences de l'activité des entreprises de tous les types et de toutes les tailles sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations, et la dépendance des entreprises à leur égard, mais laissera aux chapitres suivants le soin de développer pleinement les typologies de dépendance (chapitre 2) et de conséquences (chapitre 3). Il mettra en exergue les questions clefs et définira les termes importants dans le contexte de leur utilisation dans l'évaluation.

⁷ Le mandat des équipes spéciales pourrait être modifié par la Plénière à sa dixième session.

⁸ Le plan glissant de renforcement des capacités est disponible à l'adresse suivante : www.ipbes.net/sites/default/files/ipbes_capacity-building_rolling_plan_and_executive_summary_0.pdf.

⁹ Le mandat des équipes spéciales pourrait être modifié par la Plénière à sa dixième session.

¹⁰ Les limites suggérées pour le résumé à l'intention des décideurs, ainsi que pour les chapitres de l'évaluation, sont exprimées en nombre de mots. Elles excluent les citations de texte, les chiffres et les tableaux. À titre d'information, une page modèle de format A4 contenant deux colonnes de texte compte environ 850 mots. Les limites indiquées pour le résumé à l'intention des décideurs et pour les chapitres correspondent donc au nombre de pages modèles suivant : résumé à l'intention des décideurs : 10 pages ; chapitre 1 : 12 pages ; chapitre 2 : 15 pages ; chapitre 3 : 15 pages ; chapitre 4 : 24 pages ; chapitre 5 : 18 pages ; chapitre 6 : 24 pages.

25. **Chapitre 2 : En quoi les entreprises dépendent-elles de la biodiversité ?** (*Longueur suggérée : environ 12 750 mots*). Le chapitre 2 décrira les diverses méthodes et approches existantes qui peuvent être ou ont été utilisées pour déterminer la dépendance et l'interdépendance des entreprises à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations. Il établira les caractéristiques communes de ces approches, les différences importantes en matière de cadrage et de définitions, les exigences en matière de données et les ensembles communs de données, leur utilisation à ce jour et les implications pour la prise de décisions par les entreprises, les investisseurs, les consommateurs, les gouvernements et la société civile.
26. Le chapitre 2 fournira une typologie de la dépendance des entreprises de différents types et tailles à l'égard de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations. Il décrira les différentes manières dont les entreprises dépendent de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations, tout en soulignant les synergies et les compromis potentiels avec d'autres objectifs sociétaux. Il présentera des exemples concrets de dépendance tant qualitative que quantitative. Il présentera également les questions qui se posent lors de la caractérisation de la dépendance et des risques associés.
27. **Chapitre 3 : En quoi l'activité des entreprises a-t-elle des conséquences sur la biodiversité ?** (*Longueur suggérée : environ 12 750 mots*). Le chapitre 3 décrira les diverses méthodes et approches existantes qui peuvent être ou ont été utilisées pour déterminer les conséquences positives et négatives de l'activité des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations. Il établira les caractéristiques communes de ces approches, les différences importantes en matière de cadrage et de définitions, les exigences en matière de données et les ensembles communs de données, leur utilisation à ce jour et les implications pour la prise de décisions par les entreprises, les institutions financières, les consommateurs, les gouvernements et la société civile.
28. Le chapitre 3 fournira une typologie des conséquences de l'activité des entreprises de différents types et tailles sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations. Il décrira les différentes manières dont les entreprises affectent la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, tout en soulignant les synergies et les compromis potentiels avec d'autres objectifs sociétaux. Il définira en quoi les conséquences sont liées à la dépendance, aux risques et aux opportunités et comment elles s'articulent par rapport aux populations autochtones et aux communautés locales. Le chapitre 3 examinera les formes que prennent les conséquences de l'activité des entreprises et fournira, pour chaque secteur, les meilleures estimations des conséquences de cette activité sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations. Il présentera également les questions qui se posent lors de la caractérisation de la dépendance et des risques associés.
29. **Chapitre 4 : Approches permettant de mesurer les conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et la dépendance des entreprises à leur égard** (*longueur suggérée : environ 15 300 mots*). Le chapitre 4 fera fond sur les chapitres 2 et 3 en évaluant les méthodes de mesure, qui comprennent les cadres, paramètres, indicateurs, modèles, données et outils pertinents pour décrire les conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations, et la dépendance des entreprises à leur égard. Ce chapitre présentera un inventaire des méthodes de mesure des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et de la dépendance des entreprises à son égard, dont une évaluation de leur solidité scientifique. Il examinera également les principales lacunes des méthodes de mesure (y compris dans les données). Il fournira une typologie des méthodes de mesure et soulignera le besoin de disposer de séries de données communes.
30. Le chapitre 4 déterminera comment diverses méthodes de mesure et d'évaluation peuvent caractériser les questions identifiées aux chapitres 2 et 3. Sachant qu'il est difficile de mesurer la biodiversité et les contributions de la nature aux populations à différentes échelles spatiales et temporelles et qu'il n'existe pas de méthode de mesure unique adaptée à tous les contextes, ce chapitre abordera diverses méthodes de mesure en indiquant celles qui sont préférables ou adaptées selon les contextes.
31. Le chapitre 4 présentera des exemples de la manière dont différentes méthodes de mesure ont été appliquées, en soulignant les défis associés à leur utilisation, notamment le coût des mesures, l'accessibilité des données et les lacunes en matière de connaissances.

32. Le chapitre 4 illustrera comment différentes méthodes de mesure s'inscrivent dans le cadre conceptuel de l'IPBES. Il illustrera également comment différentes méthodes de mesure sont utilisées pour évaluer la contribution des différents secteurs d'activité à la Vision 2050 pour la biodiversité, à la Convention sur la diversité biologique, au Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et à d'autres conventions relatives à la diversité biologique et, partant, au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à ses objectifs de développement durable.

33. **Chapitre 5 : Les entreprises en tant qu'acteurs clefs du changement : possibilités d'action pour les entreprises** (*longueur suggérée : environ 20 400 mots*). Le chapitre 5 traitera du rôle et de la responsabilité des entreprises dans les changements transformateurs et le développement durable afin de réaliser la Vision 2050 pour la biodiversité. Il décrira les motivations incitant les entreprises à agir, les difficultés qui se posent et les opportunités qui s'offrent à elles dans divers secteurs, y compris le secteur financier, lorsqu'elles s'engagent. Il décrira également les obstacles auxquels les entreprises se heurtent et les moyens de les surmonter, notamment le renforcement des capacités et la coopération scientifique et technique. Il analysera l'influence des méthodes de mesure proposées au chapitre 4 sur l'obtention de résultats durables pour la biodiversité et les contributions de la nature aux populations.

34. Le chapitre 5 indiquera comment les entreprises pourraient s'appuyer sur les mesures de leur dépendance et des conséquences de leurs activités, notamment à des fins de planification stratégique, pour améliorer leur performance sociale, économique et environnementale, y compris, mais sans s'y limiter, en recourant aux moyens proposés dans les évaluations approuvées par l'IPBES, compte tenu du large éventail d'approches et d'outils durables qui permettraient d'accroître les contributions de la biodiversité et de la nature aux populations. Il indiquera également comment les résultats de ces méthodes de mesure pourraient servir à peser sur les normes sociales, les modes de consommation et de production et les politiques publiques, et quels effets cette influence, à la fois positive et négative, pourrait avoir sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations.

35. Le chapitre 5 examinera également les synergies et les arbitrages entre les diverses approches possibles, ainsi que les preuves indiquant que les effets globaux des combinaisons d'approches soutiennent efficacement la réalisation de changements transformateurs. Il fournira des exemples de collaboration au sein des associations industrielles, avec les peuples autochtones et les communautés locales, et entre les entreprises d'un même secteur ou de plusieurs secteurs, qui sont propices à la biodiversité et aux contributions de la nature aux populations.

36. Le chapitre 5 mettra en exergue les principales opportunités dont disposent les entreprises, dans leurs secteurs respectifs, pour améliorer leurs résultats, notamment le rôle de la responsabilisation et de l'obligation de rendre des comptes, et pour contribuer à l'avènement d'un développement durable et d'engagements en faveur de la biodiversité au niveau international.

37. **Chapitre 6 : Créer un environnement favorable aux entreprises : possibilités d'action pour les gouvernements, le secteur financier et la société civile** (*longueur suggérée : environ 20 400 mots*). Les entreprises opèrent dans un contexte sociétal et juridique élargi. Sachant qu'il n'existe pas de solution unique, le chapitre 6 indiquera comment les gouvernements, le secteur financier, la société civile, les peuples autochtones, les communautés locales et autres acteurs pourraient utiliser les mesures de leur dépendance et des conséquences de leurs activités pour orienter et évaluer leurs interventions et leur performance, et comment les résultats de cette démarche pourraient être inclus dans d'autres aspects du développement durable, en s'appuyant sur les motivations décrites au chapitre 5. Les interventions possibles devront prendre en considération les différences de conditions socioéconomiques, ainsi que les problèmes de capacités et les défis techniques, technologiques et financiers, en particulier ceux auxquels les pays en développement se trouvent confrontés.

38. Le chapitre 6 présentera plusieurs options indiquant comment les gouvernements pourraient tirer parti des mesures de la dépendance et des conséquences de l'activité des entreprises. Il indiquera également comment se servir des résultats de ces méthodes de mesure dans le contexte de l'élaboration des politiques, de la conception des infrastructures, de la réglementation, du suivi et des achats, entre autres, pour accroître les contributions de la biodiversité et de la nature aux populations, en tenant compte, s'il y a lieu, des obligations internationales en vigueur.

39. Le chapitre 6 présentera plusieurs options indiquant comment le secteur financier pourrait utiliser les mesures de la dépendance et des conséquences de l'activité des entreprises pour influencer sur cette activité et indiquant également comment les résultats de cette méthode de mesure pourraient être utiles dans le cadre d'activités telles que la notation et les critères intéressant les questions d'environnement, de société et de gouvernance, le fonctionnement des marchés de capitaux, les opérations de prêt, les investissements, les assurances et les analyses financières.

40. Le chapitre 6 présentera plusieurs options indiquant comment la société civile, les consommateurs, les organisations non gouvernementales, les organisations internationales, les peuples autochtones et les communautés locales pourraient utiliser les mesures de la dépendance et des conséquences de l'activité des entreprises pour décider de la méthode à suivre pour surveiller le comportement des pouvoirs publics et des entreprises. Il indiquera également comment les résultats de ces mesures pourraient servir à faire prendre conscience de la dépendance et des conséquences des activités des entreprises, des risques associés à la perte de biodiversité et des bienfaits d'une action des entreprises et de la collaboration pour favoriser la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, y compris en lien avec les peuples autochtones et les communautés locales.

III. Calendrier

41. Le tableau ci-dessous présente le calendrier général de l'évaluation.

Calendrier général de l'évaluation méthodologique des conséquences de l'activité des entreprises sur la biodiversité et sur les contributions de la nature aux populations et de la dépendance des entreprises à leur égard

<i>Date</i>	<i>Actions</i>
2022	
Troisième trimestre	La Plénière, à sa neuvième session, qui se tiendra du 3 au 9 juillet 2022, sera invitée à approuver la réalisation de l'évaluation des entreprises et de la biodiversité et à prier le secrétariat de prendre les dispositions institutionnelles qui s'imposent pour mettre en œuvre l'appui technique requis pour l'évaluation.
Troisième trimestre	Le Groupe d'experts multidisciplinaire demande, par l'intermédiaire du secrétariat, la nomination d'expert(e)s, dont des praticien(ne)s du secteur financier et des entreprises, par les gouvernements et autres parties prenantes.
Troisième et quatrième trimestres	Le Groupe d'experts multidisciplinaire désigne les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteur(trice)s principaux(ales) et les éditeur(trice)s-réviseur(se)s de l'évaluation, conformément aux procédures d'établissement des produits de l'IPBES, notamment en mettant en œuvre la procédure pour combler les lacunes en matière d'expertise.
Fin du quatrième trimestre	La décision de sélection est communiquée aux candidat(e)s.
2023	
Premier trimestre	Réunion du comité de gestion (coprésident(e)s, membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire affectés par ces organes à l'évaluation) pour planifier la première réunion des auteur(trice)s et les réunions préparatoires en ligne, pour que le groupe d'experts prépare le lancement de l'évaluation.
Deuxième trimestre	Première réunion des auteur(trice)s avec les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteur(trice)s principaux(ales), les éditeur(trice)s-réviseur(se)s et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation.
Troisième et quatrième trimestres	Élaboration de la première version des chapitres
2024	
Premier et deuxième trimestres	Élaboration de la première version des chapitres et des grandes lignes du résumé à l'intention des décideurs.
Fin du premier trimestre	Atelier de rédaction pour faire progresser l'élaboration du résumé à l'intention des décideurs avec les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteur(trice)s principaux(ales) et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation.
Deuxième trimestre	Première évaluation externe (huit semaines) – les projets des chapitres et du résumé à l'intention des décideurs sont mis à la disposition des gouvernements et des experts pour examen.
Troisième trimestre	Deuxième réunion des auteur(trice)s avec les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteur(trice)s principaux(ales), les éditeur(trice)s-réviseur(se)s et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation.

<i>Date</i>	<i>Actions</i>
	Immédiatement après la deuxième réunion des auteur(trice)s, une réunion sera organisée pour faire progresser l'élaboration du résumé à l'intention des décideurs avec les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteur(trice)s principaux(ales) et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation.
2025	
Début du premier trimestre	Évaluation supplémentaire du résumé à l'intention des décideurs.
Deuxième trimestre	Atelier de rédaction en ligne pour faire progresser l'élaboration du résumé à l'intention des décideurs avec les coprésident(e)s, les auteur(trice)s coordonnateur(trice)s principaux(ales), les auteurs principaux(ales) et les membres du Bureau et du Groupe d'experts multidisciplinaire qui font partie du comité de gestion de l'évaluation.
Deuxième semestre	Les auteur(rice)s mettent au point les projets de chapitres et le projet de résumé à l'intention des décideurs.
Deuxième semestre	Évaluation finale (six semaines) – la version finale des projets des chapitres et du résumé à l'intention des décideurs est mise à la disposition des gouvernements pour examen.
Deuxième semestre	Examen par la Plénière, à sa douzième session, du résumé à l'intention des décideurs pour approbation et des chapitres pour acceptation.
Deuxième semestre	Activités de communication en lien avec l'évaluation.

Annexe II à la décision IPBES-9/1

Produits livrables pour l'objectif 2 du programme de travail glissant de l'IPBES jusqu'en 2030 et plan de travail de l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour la période intersessions 2022–2023

I. Produits livrables pour l'objectif 2

1. Comme suite à la demande formulée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) dans la décision IPBES-7/1, l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités a préparé un ensemble de produits pour l'objectif 2 du programme de travail glissant de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030¹, à savoir :

- a) Pour l'objectif 2 a), relatif à l'apprentissage et l'engagement améliorés :
 - i) La mise en œuvre du programme de bourses de recherches² ;
 - ii) La mise en œuvre du programme de formation et de familiarisation³ ;
 - iii) L'organisation de dialogues science-politiques avec les correspondants nationaux ;
- b) Pour l'objectif 2 b), relatif à l'accès facilité aux compétences d'experts et à l'information ;
 - i) Un appui à la réalisation de rapports d'évaluation et d'autres produits approuvés, et la promotion de communautés de praticiens autour d'eux ;
 - ii) L'organisation de réunions régulières du forum sur le renforcement des capacités ;
- c) Pour l'objectif 2 c), relatif aux capacités nationales et régionales renforcées :

La promotion de la création de plateformes et de réseaux et la réalisation d'évaluations science-politiques pour la biodiversité et les services écosystémiques aux niveaux national et (sous-)régional.

II. Plan de travail pour la période intersessions 2022–2023⁴

A. Objectif 2 a) : un apprentissage et un engagement améliorés

2. Les activités destinées à mettre en œuvre le programme de bourses de recherches comprendront :

- a) Pour l'évaluation des questions interdépendantes : la participation des boursiers (13 boursiers, sélectionnés en 2021) à la deuxième réunion d'auteurs de l'évaluation (mars 2023) ;

¹ L'objectif 2 comporte trois sous-objectifs correspondant aux trois composantes du plan glissant de renforcement des capacités visant à renforcer et à développer la capacité des individus et des institutions à répondre aux besoins prioritaires identifiés par la Plénière de l'IPBES dans les décisions IPBES-3/1 et IPBES-5/1. Le plan glissant de renforcement des capacités est disponible à l'adresse suivante : www.ipbes.net/sites/default/files/ipbes_capacity-building_rolling_plan_and_executive_summary_0.pdf.

² Voir <https://ipbes.net/ipbes-fellowship-programme>.

³ Y compris des webinaires et d'autres ressources en ligne, des guides, du matériel d'apprentissage et des ateliers destinés aux acteurs de l'interface science-politiques et facilités par l'IPBES.

⁴ Toutes les activités décrites dans la présente section seront entreprises en tenant dûment compte de la nécessité de parvenir à une participation équilibrée entre les régions, les sexes, les disciplines et les systèmes de connaissances, y compris les systèmes de connaissances autochtones et locaux, conformément aux fonctions, aux principes de fonctionnement et aux dispositions institutionnelles de l'IPBES. Les activités et les programmes sont conçus et mis en œuvre pour faciliter l'engagement des membres et des parties prenantes de tous les groupes d'âge et l'inclusion des populations autochtones et des communautés locales.

b) La participation des boursiers de l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles (5 boursiers, sélectionnés en 2019) à une réunion de travail ou à un atelier sur les scénarios et les modèles (octobre/novembre 2022) ;

c) L'organisation d'un atelier annuel de formation pour les boursiers au titre des évaluations en cours et de l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles. L'atelier renforcera les capacités des boursiers en ce qui concerne les sujets clés relatifs à leurs activités au sein de l'IPBES et leur donnera l'occasion de s'engager et d'apprendre les uns des autres, tant au sein des différentes cohortes de boursiers qu'entre elles (avril/mai 2023) ;

d) La fourniture d'un appui au réseau de boursiers et d'anciens boursiers de l'IPBES, notamment en favorisant l'engagement des boursiers et des anciens boursiers dans des activités soutenant la mise en œuvre de l'objectif 2, en recensant et en développant davantage les activités du réseau et en organisant une réunion en ligne pour faciliter l'échange de connaissances entre les différentes cohortes du programme de bourses (septembre 2022) ;

e) La publication d'un appel à nomination de candidats en début de carrière par les gouvernements et organisations et la sélection d'un maximum de 12 boursiers pour l'évaluation concernant les entreprises et la biodiversité par le comité de direction de l'évaluation (août 2022)⁵.

3. Les activités pour la mise en œuvre du programme de formation et de familiarisation des experts de l'IPBES et des autres personnes impliqués dans l'interface science-politiques comprendront :

a) La poursuite du développement et de la promotion de la série de webinaires, d'outils en ligne et de vidéos sur les rapports d'évaluation et autres produits approuvés de l'IPBES. Une interface éducative pilote sur les résultats de l'évaluation des espèces exotiques envahissantes sera développée en collaboration avec le comité de direction de l'évaluation des espèces exotiques envahissantes et l'équipe de communication du secrétariat de l'IPBES ;

b) La fourniture ultérieure d'un appui aux activités de formation pertinentes adaptées aux besoins de l'IPBES, facilitées par cette dernière et mises au point par d'autres organisations et institutions (par exemple, matériel imprimé ou électronique, retour d'information sur les projets d'ordre du jour ou coordonnées des experts compétents de l'IPBES) ;

c) L'organisation d'un atelier pour les jeunes visant à renforcer la participation des jeunes aux travaux de l'IPBES et à appuyer la réalisation des évaluations parmi les jeunes, d'autres personnes et organisations, sous réserve de la disponibilité de contributions en nature (octobre 2022)⁶ ;

d) La collaboration avec l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux pour l'organisation d'ateliers et de webinaires dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans l'IPBES.

4. Les activités liées aux réunions du dialogue science-politiques comprendront l'organisation :

a) D'un dialogue en ligne avec les correspondants nationaux sur la nomination d'experts pour l'évaluation concernant les entreprises et la biodiversité (septembre 2022) ;

b) D'un dialogue en ligne avec les correspondants nationaux à l'appui de la poursuite de l'élaboration du projet d'orientations méthodologiques pour l'utilisation du cadre sur l'avenir de la nature, un outil souple pour faciliter l'élaboration de scénarios et de modèles d'avenir souhaitables pour la population, la nature et la Terre nourricière (septembre 2022) ;

c) D'une réunion de dialogue en présentiel avec les nouveaux membres de l'IPBES et les États observateurs pour renforcer les capacités concernant les produits et processus de l'IPBES et encourager l'adhésion à l'IPBES (premier trimestre de 2023/dixième session de la Plénière de l'IPBES).

5. Les activités liées aux ateliers de dialogue destinés aux parties prenantes comprendront l'organisation :

a) D'une réunion de dialogue en ligne avec les parties prenantes sur la nomination d'experts pour l'évaluation concernant les entreprises et la biodiversité (septembre 2022) ;

⁵ Des informations sur la sélection des boursiers sont fournies à l'adresse suivante :

www.ipbes.net/sites/default/files/ipbes_fellowship_programme_selection_process_and_criteria.pdf.

⁶ L'atelier s'adressera aux personnes représentant des organisations de jeunes de différentes régions des Nations Unies qui ont une voix active dans leur communauté. Un appel ouvert, comprenant des critères de sélection, sera publié.

b) De réunions de dialogue en ligne avec les parties prenantes et les experts pendant le premier examen externe des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs (janvier/février 2023).

B. Objectif 2 b) : accès facilité aux compétences d'experts et à l'information

6. Les activités visant à soutenir la mise en œuvre des résultats d'évaluations approuvées et d'autres produits et à encourager le développement de communautés de praticiens autour d'eux comprendront :

a) La diffusion de l'appel à candidatures destiné aux experts et aux boursiers pour l'évaluation des entreprises et de la biodiversité au moyen de réseaux pertinents afin d'encourager les candidatures d'un éventail d'experts aussi large que possible ; et la fourniture d'une assistance au Groupe d'experts multidisciplinaire pour la mise en œuvre du processus visant à combler les lacunes concernant l'expertise de ces groupes d'experts chargés des évaluations, le cas échéant ;

b) La publication d'un appel à contributions pour soutenir la réalisation d'évaluations approuvées et d'autres produits de l'IPBES, y compris des évaluations de l'utilisation durable et des valeurs (juillet 2022)⁷ ;

c) L'organisation de dialogues régionaux en ligne ou, si possible, sous réserve de la disponibilité de ressources, en personne, avec les correspondants et les décideurs nationaux afin de soutenir l'adoption des résultats d'évaluations approuvées ;

d) La fourniture d'un appui aux activités menées à des fins d'adoption pour les produits de l'IPBES par d'autres organisations (par exemple, matériel imprimé ou électronique, retour d'information sur les projets d'ordre du jour ou coordonnées des experts de l'IPBES) ;

e) La poursuite de l'encouragement des communautés de praticiens⁸ pour qu'elles facilitent l'accès à l'expertise et aux informations intéressant l'IPBES ; les échanges avec les réseaux et institutions pertinents, conformément aux politiques et aux procédures de l'IPBES ; et la recherche des moyens possibles d'appuyer les communautés de praticiens autour des valeurs et des évaluations à venir de l'utilisation durable ;

f) La collaboration avec les autres équipes spéciales dans la promotion d'activités visant à renforcer les capacités s'agissant des approches et processus de l'IPBES, notamment l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans l'IPBES.

7. Une sixième réunion du forum de renforcement des capacités sera convoquée afin de favoriser le dialogue ainsi que la mise en place et le renforcement d'une collaboration avec des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents, des organisations et des institutions aux fins de la mise en œuvre du plan glissant de renforcement des capacités de l'IPBES. Le sujet spécifique de la réunion du forum sera défini par l'équipe spéciale et approuvé par le Bureau (février 2023).

C. Objectif 2 c) : capacités nationales et régionales renforcées

8. L'équipe spéciale continuera de soutenir la collaboration de l'IPBES avec les plateformes science-politiques, les réseaux et les évaluations pour la biodiversité et les services écosystémiques aux niveaux national et (sous-)régional, de collaborer avec ces derniers et de les renforcer. Les activités entreprises viseront essentiellement à faciliter l'échange des connaissances et des bonnes pratiques entre les plateformes science-politiques nationales et (sous-)régionales, ainsi que ceux qui souhaitent créer une nouvelle plateforme et les organisations et institutions qui pourraient soutenir ces efforts. Dans le cadre de ce travail, un atelier de dialogue en ligne sera organisé (février 2023).

⁷ Un appel ouvert sera lancé aux institutions et aux organisations pour qu'elles organisent des événements d'assimilation ou encouragent d'une autre manière l'utilisation des résultats des produits de l'IPBES. Les organisateurs des activités de mise en œuvre peuvent, sur demande, recevoir un soutien non financier, selon que de besoin.

⁸ Dans ce contexte, les communautés de praticiens sont des groupes d'experts, de décideurs politiques et/ou de praticiens qui s'emploient à améliorer l'accès à l'expertise et aux informations sur un sujet ou un domaine prioritaire spécifique, tant pour appuyer la mise en œuvre du programme de travail de l'IPBES que pour accroître la portée et l'incidence des produits du programme de travail. Ces communautés de praticiens sont des groupes autoorganisés et peuvent avoir des modalités et des dispositions de travail différentes.

Annexe III de la décision IPBES-9/1

Produits livrables pour l'objectif 3 a) du programme de travail glissant de l'IPBES jusqu'en 2030 et plan de travail de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données pour la période intersessions 2022–2023

I. Travaux avancés sur les moyens de favoriser la production des connaissances

A. Produits livrables pour l'objectif 3 a) – moyens de favoriser la production des connaissances

1. Comme suite à la demande formulée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) dans la décision IPBES-7/1, le sous-groupe sur les moyens de favoriser la production des connaissances de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données a préparé un ensemble de produits en rapport avec les différents aspects du volet stimulation de la production de connaissances de l'objectif 3 a), à savoir :

- a) L'examen et la poursuite de la mise au point du processus visant à favoriser la production de nouvelles connaissances, des orientations évolutives pour aider les auteurs des évaluations à recenser les lacunes en matière de connaissances et du modèle pour la collecte des lacunes en matière de connaissances, sur la base des enseignements tirés des évaluations en cours ;
- b) La fourniture d'un soutien aux auteurs des évaluations pour recenser les lacunes en matière de connaissances, notamment par l'établissement d'une liste des lacunes liées aux connaissances dans le cadre des évaluations, en utilisant les orientations et le modèle ;
- c) La promotion de l'adoption par les organisations et initiatives externes pertinentes de mesures visant à combler les lacunes recensées en matière de connaissances ;
- d) Le suivi de l'incidence des efforts concernant les moyens de favoriser la production de connaissances pour combler efficacement les lacunes recensées.

B. Plan de travail pour la période intersessions 2022–2023¹

2. L'équipe spéciale examinera et poursuivra la mise au point du processus visant à favoriser la production de nouvelles connaissances, des orientations évolutives pour aider les auteurs des évaluations à recenser les lacunes en matière de connaissances et du modèle pour la collecte des lacunes en matière de connaissances, sur la base des enseignements tirés des évaluations en cours et en tenant également compte des plans de travail de l'IPBES.

3. Les activités destinées à fournir un soutien aux auteurs des évaluations dans le cadre de l'évaluation lors du processus visant à recenser les lacunes en matière de connaissances, notamment par l'établissement d'une liste des lacunes liées aux connaissances dans le cadre des évaluations en cours en se servant des orientations et du modèle et en veillant à ce qu'elle soit disponible le plus rapidement possible conformément aux procédures de l'IPBES, comprendront :

- a) Des séances en ligne ou en présentiel relatives à l'évaluation des espèces exotiques envahissantes (deuxième semestre de 2022) ;
- b) Des séances ou des exposés en ligne ou en présentiel relatifs aux deuxièmes réunions des auteurs des évaluations des interdépendances et du changement transformateur (mars/mai 2023).

4. Les activités visant à promouvoir la prise en considération des lacunes recensées en matière de connaissances par les organisations et initiatives externes pertinentes comprendront :

- a) Des dialogues régionaux en ligne ou en personne avec les programmeurs et les bailleurs de fonds sur la production de nouvelles connaissances, principalement axés sur les lacunes recensées

¹ Toutes les activités décrites dans la présente annexe seront entreprises conformément aux règles et procédures pertinentes de l'IPBES.

dans le Rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation² et le rapport de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages³ (janvier/février 2023) ;

- b) L'échange d'informations avec les programmeurs et les bailleurs de fonds sur les projets qu'ils entreprennent en vue de combler les lacunes recensées dans les rapports d'évaluation achevés ;
- c) La fourniture de possibilités de s'informer sur les lacunes recensées aux correspondants nationaux et à la communauté scientifique.

5. Le suivi de l'incidence des efforts concernant les moyens de favoriser la production de nouvelles connaissances pour combler efficacement les lacunes recensées comprendra :

- a) La mise en œuvre d'un plan de suivi s'agissant des moyens de favoriser la production de nouvelles connaissances sur la base des lacunes recensées dans les rapports d'évaluation de l'IPBES ;
- b) Une mise à jour du plan de suivi fondée sur les enseignements tirés, si nécessaire.

II. Travaux avancés sur la gestion des données

A. Produits du plan de travail pour l'objectif 3 a) – gestion des données

6. Comme suite à la demande formulée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) dans la décision IPBES-7/1, le sous-groupe sur la gestion des données de l'équipe spéciale sur les connaissances et les données a préparé un ensemble de produits sur les aspects liés à la gestion des données de l'objectif 3 a), à savoir :

- a) La politique de gestion des données et des connaissances et la vision à long terme pour la gestion des données et des connaissances ;
- b) La fourniture d'un soutien aux auteurs des évaluations sur les aspects liés à la politique de gestion des données et des connaissances et à la production, à la gestion, au traitement et à la livraison des produits de l'IPBES ;
- c) Concertation, le cas échéant, avec d'autres entités, initiatives et fournisseurs de services sur les données et les connaissances pertinentes pour l'IPBES.

B. Plan de travail pour la période intersessions 2022–2023

7. Les activités liées à la politique de gestion des données et des connaissances et à la vision à long terme pour la gestion des données et des connaissances comprendront :

- a) L'examen et, au besoin, la révision de la politique de gestion des données et des connaissances de l'IPBES ;
- b) La facilitation et le suivi de la mise en œuvre de la politique de gestion des données et des connaissances de l'IPBES dans les travaux concernant tous les objectifs de l'IPBES ;
- c) La poursuite de l'élaboration de la vision à long terme pour la gestion des données et des connaissances, notamment un projet de plan de travail pour la mise en œuvre de ses objectifs jusqu'en 2025.

8. Les activités de soutien à l'évaluation de l'utilisation durable des espèces sauvages et à l'évaluation des diverses valeurs de la nature et de leur estimation en ce qui concerne les aspects liés à la politique de gestion des données et des connaissances de l'IPBES et à la production, à la gestion, au traitement et à la livraison des produits de l'IPBES comprendront la fourniture d'un soutien aux groupes d'appui technique concernés pour l'achèvement, la documentation et l'archivage des travaux menés durant ces évaluations.

² IPBES (2022). Rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. P. Balvanera, U. Pascual, M. Christie, B. Baptiste, D. González-Jiménez (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). <https://doi.org/10.5281/zenodo.6522522>.

³ IPBES (2022). Rapport de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. J.-M. Fromentin, M.R. Emery, J. Donaldson, M.-C. Danner, A. Hallosserie, D. Kieling (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). <https://doi.org/10.5281/zenodo.6448567>.

9. Les activités de soutien aux auteurs des évaluations en ce qui concerne les aspects liés à la politique de gestion des données et des connaissances et à la production, à la gestion, au traitement et à la livraison des produits de l'IPBES comprendront :

a) Un appui continu pour la mise en œuvre de la politique de gestion des données et des connaissances, notamment l'établissement de rapports de gestion des données et le traitement des savoirs autochtones et locaux ;

b) Un appui continu pour l'accès à un large éventail d'ensembles de données externes et à leur traitement ;

c) Un appui continu pour l'application de la technologie avancée des données afin de faciliter le processus d'évaluation.

10. Afin d'appuyer l'actuel programme de travail de l'IPBES, l'équipe spéciale collaborera, au besoin, avec d'autres entités, initiatives et prestataires de services sur les données et connaissances relevant de l'IPBES.

Annexe IV de la décision IPBES-9/1

Produits livrables pour l'objectif 3 b) du programme de travail glissant de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030 et plan de travail de l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux pour la période intersessions 2022–2023

I. Produits livrables pour l'objectif 3 b)

1. Comme suite à la demande formulée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) dans la décision IPBES-7/1, l'équipe spéciale sur les savoirs autochtones et locaux a préparé un ensemble de projets de produits pour l'objectif 3 b), à savoir :

- a) La mise en œuvre de l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans l'IPBES ;
- b) Le renforcement de la mise en œuvre du mécanisme participatif.

II. Plan de travail pour la période intersessions 2022–2023

2. Les activités relatives à la mise en œuvre de l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans l'IPBES, comprendront :

- a) L'appui à la sélection des groupes d'experts pour les évaluations :
 - i) La diffusion de l'appel à candidatures destiné aux experts et aux boursiers pour l'évaluation des entreprises et de la biodiversité au moyen de réseaux pertinents afin d'encourager les candidatures d'experts des savoirs autochtones et locaux et d'experts en savoirs autochtones et locaux ;
 - ii) La fourniture d'une assistance au Groupe d'experts multidisciplinaire pour la mise en œuvre du processus visant à combler les lacunes en matière de compétence au sein du groupe d'experts chargé de l'évaluation des entreprises et de la biodiversité, le cas échéant ;
- b) L'appui aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations¹ :
 - i) Le renforcement des capacités et la fourniture d'une formation sur la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux pour les groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux aux fins des évaluations des espèces exotiques envahissantes, des questions interdépendantes et des changements transformateurs, en collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, le cas échéant ;
 - ii) La fourniture d'un soutien aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux en utilisant plusieurs types de preuves sur les savoirs autochtones et locaux et en recensant les lacunes concernant les savoirs autochtones et locaux, y compris en cartographiant les savoirs, les innovations et les pratiques des peuples autochtones et des communautés locales pertinentes pour l'évaluation ;
- c) Des ateliers de dialogue avec des experts en savoirs autochtones et locaux et des membres des peuples autochtones et des communautés locales :

Des ateliers de dialogue en présentiel ou hybrides pour l'examen de la première version des projets de chapitres des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs (janvier/février 2023) ;

¹ Un groupe de liaison sur les savoirs autochtones et locaux est un groupe d'experts qui sont chargés d'utiliser les savoirs autochtones et locaux dans leur chapitre et de garantir des textes et des approches cohérentes tout au long du rapport d'évaluation.

- d) Un examen par les pairs des rapports d'évaluation :
- i) Un examen par les pairs réalisé par l'équipe spéciale chargée de la première version des projets de chapitres des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs (janvier/février 2023) ;
 - ii) La diffusion de l'invitation à l'examen au moyen de réseaux pertinents ;
 - iii) En collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, la fourniture d'un soutien concernant le contenu lié aux savoirs autochtones et locaux dans le cadre des ateliers de dialogue destinés aux correspondants nationaux et aux parties prenantes lors du premier examen externe des évaluations des questions interdépendantes et des changements transformateurs ;
- e) Un appel en ligne aux contributions sur les savoirs autochtones et locaux pour les évaluations des questions interdépendantes, des changements transformateurs et des entreprises et de la biodiversité ;
- f) Les activités post-évaluations :
- i) Le rassemblement de documents intéressant les peuples autochtones et les communautés locales, tirés du *rapport de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages*² et du *rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation*³, et leur diffusion dans les six langues officielles de l'ONU, notamment en collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, auprès des plateformes nationales et régionales sur la biodiversité et les services écosystémiques et auprès des peuples autochtones et des communautés locales ;
 - ii) Avec le concours des équipes spéciales sur le renforcement des capacités et sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques, la fourniture d'un soutien pour l'élaboration de documents tirés des évaluations achevées par d'autres organisations et institutions, et pour la réalisation d'activités connexes d'assimilation et de vulgarisation par d'autres organisations et institutions ;
 - iii) La fourniture d'une contribution dans le cadre de la réunion de dialogue en présentiel avec les nouveaux membres de l'IPBES et les États observateurs pour renforcer les capacités liées aux produits et aux processus de l'IPBES et encourager l'adhésion à l'IPBES (premier trimestre de 2023) ;
- g) La fourniture d'un soutien pour les travaux des autres équipes spéciales concernant les aspects liés aux savoirs autochtones et locaux, à savoir :
- i) La poursuite des travaux avec l'équipe spéciale sur les scénarios et les modèles ayant trait aux savoirs autochtones et locaux et aux scénarios du futur ;
 - ii) L'appui pour la mise en œuvre de la politique de gestion des données et des connaissances de l'IPBES ;
- h) L'examen de l'inclusion des savoirs autochtones et locaux dans les fonctions et produits de l'IPBES, en mettant l'accent sur le Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques⁴, le Rapport de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages et le rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation, et d'autres activités menées depuis 2019, notamment des propositions visant à renforcer la mise en œuvre de l'approche relative à la reconnaissance et à l'utilisation des savoirs

² IPBES (2022). Rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. P. Balvanera, U. Pascual, M. Christie, B. Baptiste, D. González-Jiménez (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). <https://doi.org/10.5281/zenodo.6522522>.

³ IPBES (2022). Rapport de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. J.-M. Fromentin, M.R. Emery, J. Donaldson, M.-C. Danner, A. Hallosserie, D. Kieling (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). <https://doi.org/10.5281/zenodo.6448567>.

⁴ IPBES (2019). Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, and H. T. Ngo (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). 1 148 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>.

autochtones et locaux dans l'IPBES, et l'élaboration d'un rapport succinct, pour examen par la Plénière à sa dixième session, concernant :

- i) Les façons dont les savoirs autochtones et locaux ont été inclus dans les produits de l'IPBES, ainsi que dans les évaluations nationales et régionales qui sont basées sur les méthodologies de l'IPBES ;
 - ii) L'amélioration des méthodologies pour l'utilisation des savoirs autochtones et locaux ;
 - iii) Le renforcement de la participation des peuples autochtones et des communautés locales dans l'IPBES ;
- i) La poursuite de la mise au point, selon que nécessaire, des orientations méthodologiques sur la mise en œuvre de l'approche concernant la reconnaissance et l'utilisation des savoirs autochtones et locaux dans l'IPBES, en se basant sur les résultats de l'examen visé à l'alinéa h) ci-dessus.
3. Les activités visant à renforcer la mise en œuvre du mécanisme participatif, comprenant :
- a) Un appui continu au Groupe d'experts multidisciplinaire dans la mise en œuvre du mécanisme participatif par l'équipe spéciale sur les connaissances autochtones et locales ;
 - b) L'engagement et le renforcement des capacités des peuples autochtones et des communautés locales au moyen d'activités d'évaluation, y compris le soutien aux groupes de liaison sur les savoirs autochtones et locaux, les ateliers de dialogue sur les évaluations et les activités post-évaluations entreprises dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche visant à reconnaître et à utiliser les savoirs autochtones et locaux dans l'IPBES, comme décrit plus haut ;
 - c) L'engagement et le renforcement des capacités des peuples autochtones et des communautés locales au moyen de webinaires et de manifestations parallèles lors de réunions pertinentes, aussi bien en ligne qu'en présentiel, notamment la fourniture d'informations sur la manière de participer aux activités de l'IPBES ;
 - d) Le développement plus poussé de la section sur les savoirs autochtones et locaux du site Web de l'IPBES, afin d'améliorer la facilité d'utilisation et l'affichage des informations, y compris une page sur le site Web, qui, faisant partie du mécanisme participatif, facilitera l'interaction, les contributions et la discussion continues entre les peuples autochtones et les communautés locales ;
 - e) La poursuite de l'élaboration de la stratégie de communication et de mobilisation pour les partenaires stratégiques et les partenaires appuyant l'initiative (par exemple le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et les services écosystémiques), y compris le développement d'un réseau informel d'entités travaillant avec les peuples autochtones et les communautés locales, notamment les organisations de peuples autochtones et les organisations communautaires locales à tous les niveaux ;
 - f) Le suivi de la participation des experts en savoirs autochtones et locaux et des experts des savoirs autochtones et locaux aux processus de l'IPBES.

Annexe V à la décision IPBES-9/1

Produits livrables pour l'objectif 4 a) du programme de travail glissant de l'IPBES jusqu'en 2030 et plan de travail de l'équipe spéciale sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques pour la période intersessions 2022–2023

I. Produits livrables pour l'objectif 4 a)

1. Comme suite à la demande formulée par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) dans la décision IPBES-7/1, l'équipe spéciale sur les outils et méthodes d'appui à l'élaboration des politiques a préparé un ensemble de projets de produits pour l'objectif 4 a) du programme de travail glissant de l'IPBES pour la période allant jusqu'en 2030, à savoir :

- a) La promotion de l'utilisation des conclusions des produits de l'IPBES dans la prise de décisions et l'appui en la matière ;
- b) Le renforcement de l'utilité des évaluations de l'IPBES pour l'élaboration des politiques ;
- c) La fourniture d'un appui aux auteurs des chapitres des rapports d'évaluation de l'IPBES se rapportant aux politiques.

II. Plan de travail pour la période intersessions 2022–2023

2. Les activités visant à promouvoir et à appuyer l'utilisation des produits de l'IPBES dans la prise de décisions consisteront, entre autres, à :

- a) Organiser jusqu'à quatre ateliers de dialogue pour les acteurs de l'interface science-politiques, afin de partager les expériences et de mieux comprendre et de promouvoir l'utilisation des rapports d'évaluation achevés et des autres produits de l'IPBES dans les processus décisionnels, en synergie avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités. Les ateliers de dialogue se tiendront en ligne ou en présentiel et, dans la mesure du possible et si cela est avantageux, dans le cadre de réunions régionales ou sous-régionales existantes ou immédiatement avant/après celles-ci. Ils s'adresseront principalement aux correspondants nationaux de l'IPBES, à d'autres représentants gouvernementaux, aux experts de l'IPBES et aux organisations régionales et sous-régionales ainsi qu'aux autres parties prenantes travaillant sur des questions liées à la portée de chaque dialogue (quatrième trimestre de 2022 et premier trimestre de 2023/dixième session de la Plénière de l'IPBES) ;
- b) Fournir des contributions lors de la réunion des correspondants nationaux de l'IPBES organisée par l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités pour faire en sorte que les gouvernements utilisent davantage les produits et processus de l'IPBES ;
- c) Fournir un soutien pour renforcer la base de données de suivi de l'impact de l'IPBES (TRACK) et promouvoir son utilisation ;
- d) Identifier des points d'entrée et des modalités potentielles pour accroître l'utilisation des produits de l'IPBES au moyen de processus intergouvernementaux à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale dans le cadre de leurs mandats, ainsi que les obstacles potentiels qui peuvent entraver leur participation ;
- e) En vue d'améliorer la communication et l'utilisation des évaluations de l'IPBES, créer, en collaboration avec l'équipe de communication de l'IPBES, des fiches d'information pour le Rapport de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages¹ et le Rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation², ainsi qu'un projet

¹ IPBES (2022). Rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. P. Balvanera, U. Pascual, M. Christie, B. Baptiste, D. González-Jiménez (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). <https://doi.org/10.5281/zenodo.6522522>.

² IPBES (2022). Rapport de l'évaluation thématique de l'utilisation durable des espèces sauvages de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. J.-M. Fromentin,

de fiche d'information pour l'évaluation des espèces exotiques envahissantes, à l'intention de groupes d'utilisateurs pouvant inclure les décideurs, les populations autochtones et les communautés locales, les entreprises et le grand public. Comme tous les produits de communication, les fiches d'information ne seront pas rendues publiques avant que les résumés à l'intention décideurs ne soient approuvés. Elles renverront aux résumés et évaluations correspondants. Lors de la dixième session de la plénière, l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités fera rapport sur le processus utilisé pour élaborer les fiches d'information et fournira des conseils sur la préparation de versions destinées à d'autres groupes d'utilisateurs, en vue de la planification de l'établissement des futures fiches d'information et de l'évaluation de leur impact, compte tenu des suggestions supplémentaires des membres de l'IPBES.

3. Les activités visant à accroître l'utilité des évaluations de l'IPBES pour l'élaboration des politiques comprendront un examen collégial mené par les membres de l'équipe spéciale chargés d'établir les premières ébauches des chapitres des rapports d'évaluation sur les interdépendances et le changement transformateur et la promotion d'une participation plus large de la communauté des décideurs et des praticiens à cet examen.

4. Les activités visant à fournir un soutien aux auteurs des chapitres des rapports d'évaluation de l'IPBES se rapportant aux politiques consisteront, entre autres, à :

a) Organiser des webinaires à l'intention des auteurs des rapports d'évaluation sur les interdépendances et le changement transformateur, et/ou contribuer à ces webinaires, en se fondant sur les orientations méthodologiques concernant la manière d'évaluer les moyens d'action et de faciliter l'utilisation d'outils et de méthodes d'appui aux politiques grâce aux évaluations de l'IPBES ;

b) Veiller à ce que la documentation complémentaire requise soit prête pour les auteurs du rapport d'évaluation sur les entreprises et la biodiversité ;

c) Fournir un soutien pour le recensement des lacunes dans les connaissances sur les politiques présentées par les rapports d'évaluation de l'IPBES au moyen du processus dirigé par l'équipe spéciale sur les connaissances et les données.

Annexe VI à la décision IPBES-9/1

Fondements du Cadre sur l'avenir de la nature

Un outil souple pour faciliter l'élaboration de scénarios et de modèles d'avenirs souhaitables pour la population, la nature et la Terre nourricière¹

Introduction

1. Le Cadre sur l'avenir de la nature constitue un outil souple pour faciliter l'élaboration de scénarios et de modèles d'avenirs souhaitables pour la population, la nature et la Terre nourricière. Le Cadre a été élaboré en réponse directe aux conclusions du Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques (IPBES, 2016b), qui a recensé les limites des approches existantes en matière de scénarios du point de vue de leur utilité pour la biodiversité et les services écosystémiques. Il comble une lacune en fournissant un outil pour élaborer des scénarios axés sur la nature qui abordent la diversité des relations entre l'être humain et la nature, afin de fournir des informations concernant les possibilités d'action propres à chaque contexte et chaque lieu, en se fondant sur les valeurs locales de la nature pour parvenir à une bonne qualité de vie (y compris assurer le bien-être humain et vivre bien en équilibre et en harmonie avec la Terre nourricière).

I. Comment les scénarios sont-ils utilisés dans l'élaboration des politiques et la prise de décisions en matière de biodiversité et de services écosystémiques ?

A. Utilisation des scénarios et des modèles

2. Les scénarios et les modèles d'évolution de la biodiversité et des services écosystémiques sont des outils puissants pour informer les décideurs et les autres parties prenantes des futurs impacts que les changements à toutes les échelles peuvent produire sur la nature, les contributions de la nature aux populations et la bonne qualité de vie. Les termes « nature », « contributions de la nature aux populations » et « bonne qualité de vie », ainsi que « valeurs instrumentales », « valeurs intrinsèques » et « valeurs relationnelles », sont utilisés dans le cadre conceptuel de l'IPBES, le guide préliminaire sur les valeurs et l'ensemble des évaluations et des documents de l'IPBES, la « nature » renvoyant à différents concepts, tels que la biodiversité, les écosystèmes, la Terre nourricière, les systèmes de vie et d'autres concepts analogues, selon les personnes.

3. Conformément à cette terminologie, les scénarios montrent d'autres voies vers des avenir possibles pour un ou plusieurs éléments clés d'un système, en particulier pour les facteurs d'évolution de la nature et des contributions de la nature aux populations, notamment d'autres options d'élaboration des politiques ou de gestion (IPBES, 2016a ; Díaz *et al.*, 2018)². Les modèles sont des représentations qualitatives ou quantitatives des éléments clés d'un système et des relations entre ces éléments. Ils peuvent être utilisés pour traduire les scénarios d'avenir possibles se rapportant aux facteurs de changement ou aux interventions politiques en prévision des conséquences pour la nature et les contributions de la nature aux populations (IPBES, 2016a). Combinés, ces scénarios et modèles peuvent jouer un rôle important dans les principales phases du cycle d'élaboration des politiques, à savoir : i) l'établissement du programme ; ii) la conception des politiques ; iii) la mise en œuvre des politiques et iv) l'examen des politiques, comme décrit dans le document intitulé « *Methodological Assessment Report on Scenarios and Models of Biodiversity and Ecosystem Services* » (Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles de la biodiversité et aux services écosystémiques) (figure SPM.2). Les « scénarios exploratoires » peuvent contribuer au recensement des problèmes et à l'établissement du programme en examinant un éventail d'avenirs plausibles, tandis que les « scénarios d'intervention » peuvent contribuer à la conception et à la mise en œuvre des politiques en évaluant d'autres options d'élaboration des politiques ou de gestion, par le biais d'une analyse ciblée ou de l'étude des options en matière de politiques (IPBES, 2016b,

¹ Bien qu'il ne soit pas systématiquement répété dans le présent document à la suite de « Cadre sur l'avenir de la nature », il est entendu que toute mention du cadre inclut implicitement ce sous-titre.

² L'appendice à la présente annexe contient la liste complète des références.

figure SPM.2). Des scénarios et modèles ont été utilisés dans le rapport intitulé « *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services* » (Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques) (IPBES, 2019a) et son Résumé à l'intention des décideurs (2019b), ainsi que dans les évaluations régionales de la biodiversité et des services écosystémiques (IPBES, 2018a ; 2018b ; 2018c ; 2018d), afin de fournir une évaluation de l'état actuel de la biodiversité et des services écosystémiques et d'examiner les prévisions dans le cadre de différents futurs possibles.

4. Le Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques indique que l'appauvrissement de la biodiversité et des services écosystémiques devrait se poursuivre ou s'aggraver selon de nombreux scénarios d'avenir qui tiennent compte de l'accroissement rapide de la population humaine, de la non-durabilité de la consommation et de la baisse de la production (voir, par exemple, la figure SPM.8 du Rapport d'évaluation mondiale). En revanche, les scénarios fondés sur des hypothèses d'accroissement faible à modéré de la population humaine à toutes les échelles, de croissance à faible intensité de carbone, d'économie circulaire et de changements en profondeur favorisent davantage la durabilité à long terme et une bonne qualité de vie (IPBES, 2019a, figure SPM.8 ; 2019b).

B. Points faibles des scénarios et modèles actuels

5. Comme le souligne le Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques de l'IPBES, la plupart des approches existantes suivies dans le cadre des scénarios relatifs à la biodiversité et aux contributions de la nature aux populations présentent un certain nombre de lacunes. La lacune la plus notable concerne l'étendue des connaissances sur les propriétés de la nature et de ses constituants, ainsi que sur les interactions et les processus de rétroaction de ces constituants. La plupart des approches existantes en matière de scénarios, en particulier aux échelles mondiale et régionale, ont été élaborées pour traiter des questions en rapport avec les changements climatiques plutôt qu'avec la biodiversité et les services écosystémiques en soi et se limitent à évaluer l'incidence des facteurs sur l'état de la nature et des contributions de la nature aux populations. Ces approches envisagent souvent les gains ou pertes de biodiversité comme une conséquence isolée, plutôt que de tenir compte de l'ensemble des interdépendances et rétroactions entre la nature et les populations, qui sont au cœur du cadre conceptuel de l'IPBES (Seppelt *et al.*, 2020).

6. Elles présentent également une capacité limitée à intégrer plusieurs valeurs, normes et objectifs stratégiques liés à la conservation de la nature, à l'utilisation durable et à une bonne qualité de vie (IPBES, 2016a). En raison de la participation limitée des parties prenantes, les scénarios ont souvent sous-représenté la diversité des visions du monde et des connaissances autochtones et locales (Obermeister, 2019). Par ailleurs, il pourrait être utile de traiter la question des obstacles institutionnels à l'utilisation des résultats des scénarios et du moment de la présentation des scénarios aux gouvernements (voir notamment le concept de « fenêtre » en matière de politiques publiques, Kingdon, 1984), afin d'accroître les chances que les idées liées aux scénarios soient reprises dans les programmes politiques. Les contraintes en matière de capacités et de technologies limitent souvent les possibilités de suivi de l'état et des tendances de la biodiversité et renforcent davantage les obstacles institutionnels.

7. Tous les modèles présentant des points forts et des points faibles (IPBES, 2016a), il est essentiel que leurs capacités et leurs lacunes soient soigneusement mesurées et signalées dans le cadre des procédures d'évaluation et de prise de décisions (voir Sietz et van Dijk 2015 ; Fonte *et al.*, 2012). Les lacunes des scénarios et modèles actuels ne sont pas nécessairement le signe d'une insuffisance de l'approche ; elles reflètent plutôt le degré de complexité que suppose la résolution des problèmes actuels. Les approches existantes étudient souvent les conséquences des facteurs directs et indirects sur la nature et les populations (par exemple, les conséquences négatives des changements climatiques sur la biodiversité et les services écosystémiques) plutôt que de s'intéresser aux changements en profondeur nécessaires pour atteindre les objectifs internationaux relatifs tant aux populations qu'à la nature au titre des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

C. Remédier aux lacunes en matière d'élaboration et d'utilisation des scénarios et des modèles dans le contexte de la nature et des contributions de la nature aux populations

8. Pour remédier aux lacunes des approches de scénario concernant la nature et les contributions de la nature aux populations à différentes échelles, il importe de mieux tenir compte des processus de rétroaction entre la nature et une bonne qualité de vie pour les populations.

Des approches participatives sont également indispensables pour impliquer les parties prenantes dans l'élaboration de scénarios d'avenir relatifs à la nature et aux populations, ainsi que pour tenir compte de multiples perspectives de valeurs et de voies diverses pour atteindre les objectifs sociétaux et pour traiter les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable (IPBES, 2016a ; Rosa *et al.*, 2017 ; Pereira *et al.*, 2020 ; Kim *et al.*, 2021, en prépublication ; Lundquist *et al.*, en préparation). L'inclusion des valeurs de la nature peut améliorer l'élaboration de nouveaux scénarios mondiaux relatifs à la nature et aux contributions de la nature aux populations, car elle permet à la diversité des relations entre l'être humain et la nature d'éclairer les options stratégiques propres à un contexte et à un lieu sur la base des valeurs attribuées à la nature au niveau local (Braun et Castree, 2005 ; Cronon, 1996 ; Descola, 2013 ; Head, 2016 ; Latour, 2004 ; Robin, Sörlin et Warde, 2013).

9. Afin de répondre à ces exigences, la Plénière de l'IPBES a chargé le groupe d'experts (de 2016 à 2019) puis l'équipe spéciale (de 2019 à 2023) sur les scénarios et modèles de stimuler la mise au point de nouveaux scénarios susceptibles de mieux éclairer l'élaboration des politiques relatives à la nature et aux contributions de la nature aux populations (voir le mandat de l'équipe spéciale figurant à l'annexe II de la décision IPBES-7/1), en s'appuyant sur le Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques de l'IPBES. Afin de rendre compte de la pluralité des perspectives de valeurs de la nature, l'ancien groupe d'experts et l'actuelle équipe spéciale ont travaillé sur un nouveau cadre pour l'élaboration de scénarios axés sur la nature et la Terre nourricière, intitulé « Cadre sur l'avenir de la nature ». Un tel cadre, applicable à différentes échelles, régions et perspectives de valeurs, permet l'élaboration de nouveaux scénarios comparables, afin de mieux contribuer aux futures évaluations de l'IPBES.

D. Élaboration d'un nouveau cadre pour promouvoir l'utilisation efficace des scénarios relatifs à la nature et aux contributions de la nature aux populations

10. Ce cadre est conforme au cadre conceptuel de l'IPBES. Idéalement, les scénarios se fondant sur le Cadre sur l'avenir de la nature comprendront les six composantes primaires interdépendantes du cadre conceptuel de l'IPBES, qui représentent les systèmes naturels et sociaux et leurs liens d'interdépendance : la nature, les contributions de la nature aux populations, les éléments anthropiques, les institutions et systèmes de gouvernance et d'autres facteurs indirects de changement, les facteurs directs de changement et une bonne qualité de vie (Diaz *et al.*, 2015, 2018). Le Cadre sur l'avenir de la nature fournit un outil permettant de recenser lesquels de ces éléments sont mis en avant dans la mise au point de scénarios d'avenir souhaitables. Les scénarios axés sur le concept de « nature au service de la société » mettent davantage l'accent sur les contributions matérielles de la nature et sur la régulation des contributions de la nature aux populations. Les scénarios axés sur le concept de « nature pour elle-même » mettent davantage l'accent sur la composante de « nature » du cadre conceptuel de l'IPBES. Les scénarios axés sur le concept de « nature en tant qu'élément de la culture » / « ne faire qu'un avec la nature » ont une relation plus complexe avec le cadre conceptuel de l'IPBES et doivent être considérés comme mettant l'accent sur les contextes culturels qui imprègnent toutes les relations entre les populations et la nature (Diaz *et al.*, 2018). Les scénarios se fondant sur le Cadre sur l'avenir de la nature visent à atteindre une bonne qualité de vie, y compris en éliminant la pauvreté et la faim, en assurant l'éducation pour tous et en parvenant à l'égalité des sexes.

11. Plus précisément, le Cadre sur l'avenir de la nature vise à stimuler la mise au point de scénarios axés sur la réalisation d'un monde qui concrétise la Vision 2050 pour la diversité biologique, à savoir « Vivre en harmonie avec la nature » (Convention sur la diversité biologique, 2010), des objectifs d'autres accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses objectifs de développement durable. Ces visions et objectifs supposent d'inverser l'appauvrissement de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations (Pereira *et al.*, 2020). Le Cadre est explicitement conçu pour qu'il soit tenu compte de plusieurs valeurs spécifiques de la nature dans les scénarios et les modèles. Les avenir positifs ou souhaitables de la nature correspondent à des scénarios dans lesquels la biodiversité et les contributions de la nature aux populations sont renforcées au regard d'une ou plusieurs perspectives de valeurs par rapport à la situation actuelle.

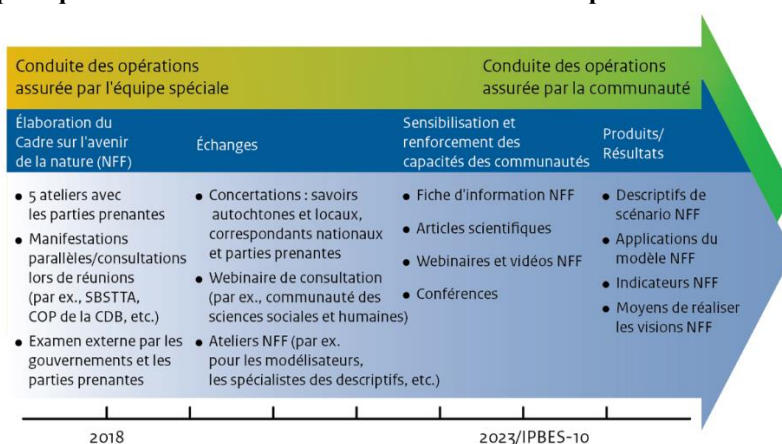
12. L'élaboration de scénarios et de modèles fondés sur des valeurs multiples peut les rendre plus inclusifs. L'inclusion explicite de multiples valeurs de la nature permet aux scénarios et aux modèles de mieux prendre en compte et d'intégrer les valeurs et systèmes de connaissances autochtones et locaux, ainsi que les contextes socioculturels et les systèmes de gouvernance et systèmes économiques parallèles, les diverses méthodes d'utilisation durable des ressources et les différentes approches de

conservation de la biodiversité. L'équipe spéciale de l'IPBES sur les scénarios et modèles élabore actuellement des orientations méthodologiques concernant la façon d'appliquer le Cadre sur l'avenir de la nature à l'élaboration de scénarios quantitatifs et qualitatifs dans des contextes et à des échelles divers. Un projet d'orientations méthodologiques est reproduit dans l'appendice I de l'annexe du document IPBES/9/INF/16 et d'autres dialogues sont prévus avec les correspondants nationaux, les spécialistes des savoirs autochtones et locaux, les communautés scientifiques et les parties prenantes de l'IPBES, afin de poursuivre la mise à jour des orientations méthodologiques du Cadre sur l'avenir de la nature entre les neuvième et dixième sessions de la Plénière de l'IPBES.

13. Le présent document ne contient pas d'exemples de scénarios élaborés à partir du Cadre sur l'avenir de la nature. Il faut encore que la communauté scientifique élabore des scénarios, en s'appuyant sur la modélisation et d'autres outils, et que les descriptifs correspondants soient établis avec l'aide des parties prenantes, ce qu'il est prévu d'accomplir au cours des quatre prochaines années, les résultats finaux devant être disponibles à temps pour être utilisés dans le cadre d'une éventuelle deuxième édition du Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques (voir la figure 1).

Figure 1

Processus envisagé pour accélérer la mise en place au fil du temps d'une communauté de pratique en vue d'élaborer des scénarios tenant compte du Cadre sur l'avenir de la nature^a



Abréviations : CDB : Convention sur la diversité biologique ; COP : réunion de la Conférence des Parties ; NFF : Cadre sur l'avenir de la nature ; SBSTTA : Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques.

^a Le dégradé de couleur allant du jaune au vert représente la transition dans la direction des opérations pour les activités énumérées, qui passe de l'équipe spéciale de l'IPBES sur les scénarios et modèles à la communauté dans son ensemble. La participation de l'équipe spéciale s'allège et celle de la communauté dans son ensemble augmente au fil du temps, mais une forte mobilisation des parties prenantes existe depuis le début du processus. La flèche bleue présente les activités de l'équipe spéciale sur les scénarios et modèles. Il est prévu que la mobilisation de la communauté et les activités de sensibilisation conduisent à la formation de consortiums de recherche et au financement de projets de recherche permettant d'atteindre l'objectif de création de scénarios à échelles multiples (du local au mondial) fondés sur le Cadre sur l'avenir de la nature, lequel continuerait à être développé et affiné à long terme.

II. Fondements du Cadre sur l'avenir de la nature

A. Historique du Cadre sur l'avenir de la nature et ses contributions à la stimulation de l'élaboration de scénarios et modèles

14. Le Cadre sur l'avenir de la nature peut être utilisé pour décrire un ensemble de divers avènements souhaitables pour la nature et les populations, qui diffèrent en fonction de l'importance accordée aux types de valeurs que les populations attribuent à la nature (Pereira *et al.*, 2020). Le Cadre tient compte de l'appel à la reconnaissance de la pluralité des valeurs de la nature et des contributions de la nature aux populations, en se référant au guide préliminaire concernant les diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits, y compris de la biodiversité et des fonctions et services écosystémiques, qui a été élaboré au titre du premier programme de travail de l'IPBES³. Ce guide préliminaire sur les valeurs, ainsi que le Rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation (IPBES, 2022), reposent sur l'idée que

³ IPBES/4/INF/13, annexe III.

l'utilisation des diverses conceptualisations des multiples valeurs de la nature et de ses bienfaits pour les populations doit être reconnue et encouragée, afin de relever au mieux le défi de la viabilité mondiale (Pascual *et al.*, 2017 ; IPBES, 2015). Bien que le Rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation et le Cadre sur l'avenir de la nature tiennent tous deux compte des valeurs de la nature, ils ont des objectifs différents : la première évalue les publications existantes et décrit différentes approches de la conceptualisation des valeurs de la nature, tandis que le deuxième sert de point de départ à l'élaboration conjointe de scénarios d'avenirs souhaitables pour la nature. Le Cadre met l'accent sur les valeurs intrinsèques (« la nature pour elle-même »), instrumentales (« la nature au service de la société ») et relationnelles (« la nature en tant qu'élément de la culture »/« ne faire qu'un avec la nature »), recensées étant comme les valeurs visées dans le Rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation (figure SPM.2).

15. Tenant compte des propriétés, des interactions et des rétroactions qui opèrent dans la nature, le Cadre sur l'avenir de la nature est issu de consultations avec les parties prenantes qui ont recueilli un large éventail de visions concernant les avenirs souhaitables pour la biodiversité et les populations (Lundquist *et al.*, 2017 ; Pereira *et al.*, 2020). Le Cadre permet aux acteurs participant à l'élaboration des scénarios de prendre en compte et de traiter, de manière plus explicite, la pluralité des valeurs attribuées à la nature et aux contributions de la nature aux populations, que les méthodes conventionnelles d'élaboration de scénarios ne parviennent souvent pas à saisir. Il donne une place centrale aux valeurs particulières que les êtres humains attribuent à la nature. L'hypothèse qui sous-tend la formulation de tout type de vision souhaitable de l'avenir de la nature est que la nature sera beaucoup plus appréciée à l'avenir, mais les raisons d'une telle appréciation, autrement dit, les perspectives de valeurs sous-jacentes, peuvent varier considérablement. Les diverses manières dont les êtres humains apprécient la nature peuvent servir à élaborer divers scénarios futurs possibles qui abordent le déclin actuel de la nature et des contributions de la nature aux populations au regard des trois perspectives de valeur, comme le montre le Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de l'IPBES. Le Cadre est novateur en ce qu'il permet explicitement l'inclusion de valeurs relationnelles dans des scénarios de biodiversité à l'échelle mondiale, reconnaissant que les valeurs relationnelles, telles que l'identité culturelle, le sens du lieu, les traditions et la réciprocité avec la nature, sont souvent mal représentées ou marginalisées dans les évaluations de la biodiversité et des services écosystémiques.

B. Description du Cadre sur l'avenir de la nature

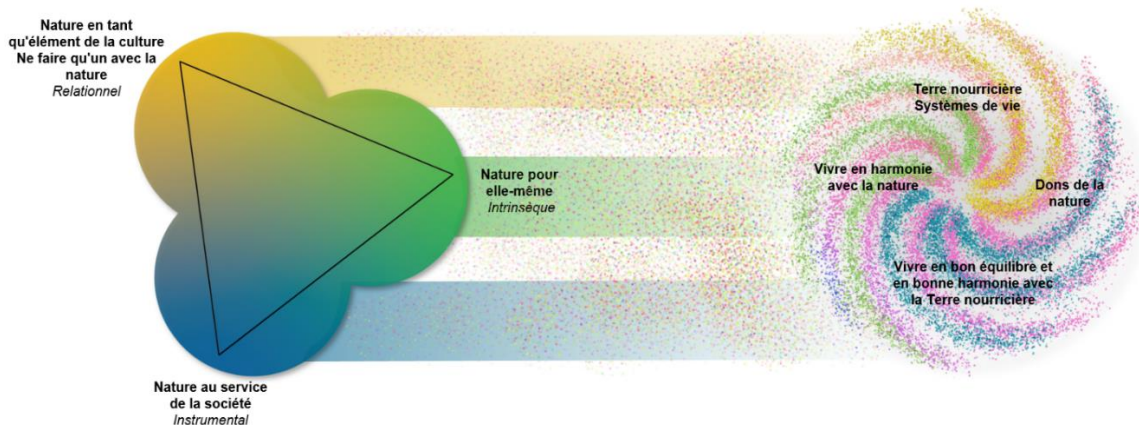
16. Le Cadre sur l'avenir de la nature reflète la pluralité des perspectives de valeurs concernant les relations entre les êtres humains et la nature qui est au fondement de l'élaboration de scénarios d'avenirs souhaitables pour les populations et la nature (figure 2). Chaque sommet du triangle de la figure 2 représente l'une des trois perspectives de valeurs suivantes concernant les relations entre les êtres humains et la nature : la nature pour elle-même, qui met l'accent sur les valeurs intrinsèques, la nature en tant qu'élément de la culture/ne faire qu'un avec la nature, qui met l'accent sur les valeurs relationnelles, et la nature au service de la société, qui met l'accent sur les valeurs instrumentales (voir le glossaire dans l'appendice II de l'annexe du document IPBES/9/INF/16). L'espace à l'intérieur du triangle représente un continuum ou une progression entre ces trois perspectives de valeurs. Ainsi, tout point du triangle est relié à chacun des trois sommets et présente une combinaison des trois perspectives de valeur. Il importe de garder à l'esprit que les sommets, ou angles, du triangle correspondent à des cas extrêmes de ce qui pourrait être considéré comme des perspectives de valeurs données pour parvenir à un « avenir souhaitable pour la nature ».

17. Le Cadre sur l'avenir de la nature a été élaboré avec différentes parties prenantes par le biais d'un dialogue établi avec elles depuis 2016 afin de combler les lacunes des scénarios et processus de modélisation actuels pour la nature et les contributions de la nature aux populations, en s'ouvrant à des perspectives plus diverses sur la façon de conceptualiser l'avenir. Cependant, bien qu'il tente d'être aussi inclusif que possible, comme tous les outils, il présente des limites, notamment le fait qu'il ne puisse pas englober complètement l'ensemble des ontologies, cosmologies, systèmes de connaissances et visions du monde. Les exemples figurant dans la partie droite de la figure 2 sont tirés du cadre conceptuel de l'IPBES mais ne constituent pas une liste exhaustive des systèmes de connaissances et des visions du monde. Les bandes et les points indiquent que, bien que les parties gauche et droite de la figure sont intimement liées, elles le sont d'une manière complexe ne pouvant pas être représentée par un lien direct. Les scénarios et modèles actuellement disponibles sont mal adaptés à la partie droite de la figure et l'un des objectifs de la communauté scientifique devrait donc être de trouver des outils permettant de s'en servir.

18. Ces avenir « souhaitables » élaborés au moyen du Cadre sur l'avenir de la nature peuvent être propres à un lieu ou à un contexte, selon les cultures et les valeurs locales. On trouvera dans les encadrés de la section 4.2 des orientations méthodologiques des exemples d'utilisation du Cadre pour élaborer des « avenir souhaitables pour la nature ». Le Cadre sur l'avenir de la nature ne vise pas à établir une préférence pour des récits ou des scénarios donnés en fonction de leur emplacement dans le triangle, reflétant le fait que les préférences de valeurs varient en fonction des cultures et des lieux.

Figure 2

Le Cadre sur l'avenir de la nature, un outil souple pour faciliter l'élaboration de scénarios et de modèles d'avenir souhaitables pour la population, la nature et la Terre nourricière^a



^a Le Cadre sur l'avenir de la nature présente trois perspectives de valeurs de la nature sous forme de triangle. Les personnes adhérant à la perspective de « nature pour elle-même » considèrent que la nature possède une valeur intrinsèque. La diversité des espèces, des habitats, des écosystèmes et des processus qui forment le monde naturel se voit ainsi attribuer une valeur, ainsi que la capacité de la nature à fonctionner de manière autonome. La perspective de « nature en tant qu'élément de la culture »/« ne faire qu'un avec la nature » met principalement en avant les valeurs relationnelles de la nature, dans le cadre desquelles les sociétés, les cultures, les traditions et les croyances s'entrelacent avec la nature pour façonner des paysages bioculturels divers. La perspective de « nature au service de la société » met en évidence les bienfaits utilitaires et les valeurs instrumentales que la nature procure aux populations et aux sociétés. Les cercles de couleur associés à chaque perspective de valeur se fondent à leurs intersections, ce qui indique que celles-ci ne s'excluent pas mutuellement. Les perspectives de valeurs qui caractérisent les angles de la représentation triangulaire des avenir de la nature ont été définies lors de nombreuses consultations avec les parties prenantes, dans le but de fournir un cadre à l'élaboration des scénarios. Comme indiqué dans la partie droite de la figure, les relations entre les êtres humains et la nature peuvent être perçues de différentes manières selon d'autres systèmes de connaissances et visions du monde. Les exemples figurant dans la partie droite de la figure 2 sont tirés du cadre conceptuel de l'IPBES mais ne constituent pas une liste exhaustive des systèmes de connaissances et des visions du monde. Les bandes et les points indiquent que, bien que les parties gauche et droite de la figure sont intimement liées, elles le sont d'une manière complexe ne pouvant pas être représentée par un lien direct.

19. Les personnes adhérant à la perspective de « nature pour elle-même » considèrent que la nature possède une valeur intrinsèque. La diversité des espèces, des habitats, des écosystèmes et des processus qui forment le monde naturel se voit ainsi attribuer une valeur, ainsi que la capacité de la nature à fonctionner de manière autonome. La perspective de « nature en tant qu'élément de la culture »/« ne faire qu'un avec la nature » met principalement en avant les valeurs relationnelles de la nature, dans le cadre desquelles les sociétés, les cultures, les traditions et les croyances s'entrelacent avec la nature pour façonner des paysages bioculturels divers. La perspective « nature au service de la société » met en évidence les bienfaits utilitaires et les valeurs instrumentales que la nature procure aux populations et aux sociétés. L'équipe spéciale poursuivra l'élaboration du Cadre sur l'avenir de la nature et fournira par ce biais une liste plus complète d'exemples de la manière dont différents éléments du Cadre pourraient être mis en œuvre. Certains exemples figurent dans le document IPBES/9/INF/16.

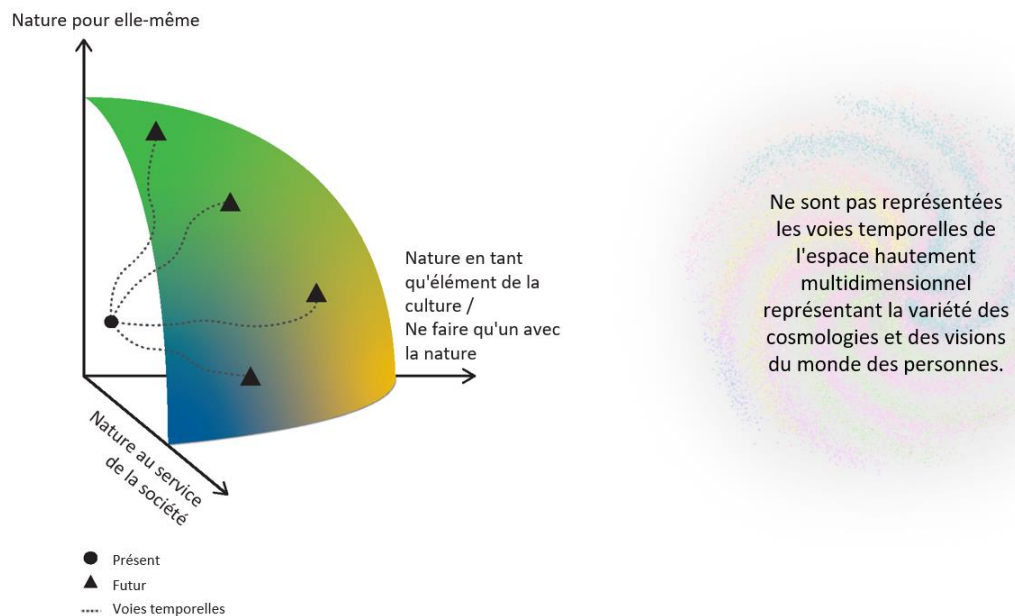
20. Bien que le Cadre sur l'avenir de la nature se fonde sur les concepts de valeurs intrinsèques, relationnelles et instrumentales, les trois perspectives de valeurs se chevauchent dans une certaine mesure et le Cadre permet leur coexistence et leur complémentarité, répondant ainsi à certaines critiques exprimées par Piccolo (2017) au sujet des dimensions de valeur. Le Cadre permet de tenir compte de la diversité des façons dont les populations définissent la nature et du fait que les paysages de connaissances, les interactions et l'identité influencent les valeurs que les individus attribuent à la nature (Berghöfer *et al.*, 2022). La perspective de la « nature pour elle-même » représente

les valeurs intrinsèques tout en relayant indirectement des valeurs instrumentales par le biais des bienfaits non matériels que fournissent des écosystèmes sains. La perspective de la « nature au service de la société » est dominée par l'utilisation directe et indirecte d'un sous-ensemble de valeurs instrumentales, tandis que la perspective de la « nature en tant qu'élément de la culture » rend compte des valeurs relationnelles, y compris les contributions non matérielles de la nature. La valeur intrinsèque de la nature fait partie intégrante de nombreuses cultures, illustrant ainsi le chevauchement entre la « nature pour elle-même » et la « nature en tant qu'élément de la culture ».

21. L'état de la planète ou de tout endroit sur la planète peut être évalué à travers ces trois perspectives (figure 3). L'élaboration de scénarios à l'aide du Cadre sur l'avenir de la nature vise à améliorer l'état d'un lieu au regard d'une ou plusieurs de ces trois perspectives. Il s'agit donc de faire en sorte qu'un lieu, dont l'état actuel est souvent dégradé au regard d'une ou plusieurs de ces perspectives (figure 3), transitionne vers un score plus élevé. S'approcher d'un score élevé au regard de l'une des perspectives peut se traduire par des compromis avec les autres. Des compromis (et d'éventuels conflits d'intérêts à résoudre) peuvent survenir entre différentes échelles spatiotemporelles au sein de certaines perspectives de la nature et entre elles. Au niveau mondial, il peut être question d'échelles de temps pluridécennales (par exemple, de 2020 à 2050), tandis qu'au niveau local, des échelles pluriannuelles (par exemple, de 5 à 10 ans) seront plus adaptées à l'élaboration de scénarios.

Figure 3

Illustration conceptuelle de la manière dont le Cadre sur l'avenir de la nature, un outil souple pour faciliter l'élaboration de scénarios et de modèles d'avenirs souhaitables pour la population, la nature et la Terre nourricière, peut être utilisé pour tracer des voies vers des avenir durables^a



^a Chaque axe correspond à l'une des trois perspectives de valeurs de la nature. Dans cet exemple, des mesures sont prises pour améliorer la nature et les contributions de la nature aux populations au regard d'une ou plusieurs perspectives de valeurs, vers un horizon plus souhaitable de l'avenir de la nature. Par conséquent, des voies temporelles (représentées par les lignes en pointillés dans la figure) peuvent être tracées depuis l'état présent vers le futur. L'augmentation du score au regard de l'une des perspectives de valeurs peut imposer des compromis avec une autre (modifié à partir de Kim *et al.*, 2021, en prépublication). Cette figure ne contient pas les voies temporelles correspondant à l'espace hautement multidimensionnel représentant la variété des cosmologies et des visions du monde des populations (comme indiqué dans la partie droite de la figure 2).

C. Qu'est-ce qui rend unique le Cadre sur l'avenir de la nature ?

22. Dans le contexte du cadre conceptuel de l'IPBES, le Cadre sur l'avenir de la nature vise à stimuler l'élaboration de scénarios comparables, il ne prédéfinit pas les caractéristiques spécifiques de chaque scénario mais permet plutôt d'élaborer des scénarios propres à un lieu et à un contexte et rendant compte des priorités, des écologies et des valeurs locales et régionales. L'utilisation d'un cadre unique combinant différentes perspectives de valeurs de la nature facilite son application à des contextes régionaux et socioéconomiques divers, dont les caractéristiques communes et spécifiques permettent une comparaison technique entre les scénarios. Elle favorise également l'étude

des interactions entre différentes échelles qui ne peuvent pas être convenablement observées à une ou plusieurs échelles indépendantes.

23. Les caractéristiques communes révèlent des objectifs mondiaux partagés pour la nature et les contributions de la nature aux populations dans tous les scénarios fondés sur le Cadre sur l'avenir de la nature. En revanche, les caractéristiques spécifiques soulignent les points communs des scénarios à un emplacement donné du Cadre sur l'avenir de la nature (voir la section 3 des orientations méthodologiques).

24. Afin d'appliquer le Cadre, les utilisateurs peuvent élaborer des scénarios fondés sur ce dernier dans divers contextes socioculturels, économiques et politiques, ainsi que dans un large éventail d'échelles spatiales, qui peuvent aider au recensement de voies vers des avenir souhaitables permettant d'atteindre les objectifs des accords multilatéraux sur l'environnement pertinents et des objectifs de développement durable. La spécificité de chaque scénario peut ainsi être facilement transposée au contexte local et appliquée aux questions intéressant les décideurs locaux (locales).

25. Le Cadre sur l'avenir de la nature peut se distinguer d'autres approches en matière de scénario, telles que les trajectoires de concentration représentatives (RCP pour « representative concentration pathways ») et les trajectoires socioéconomiques partagées (SSP pour « shared socioeconomic pathways »), qui ont été élaborées à l'appui des évaluations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (van Vuuren *et al.*, 2014). Le cadre regroupant les SSP et les RCP peut être perçu comme prescriptif en ce qui concerne les résultats à obtenir pour les concentrations de gaz à effet de serre et de nombreux autres facteurs directs et indirects des changements climatiques, tels que l'accroissement de la population humaine, la croissance économique et la productivité agricole (O'Neill *et al.*, 2017). L'encadré 3 des orientations méthodologiques illustre la manière dont le Cadre sur l'avenir de la nature peut être adapté aux trajectoires socioéconomiques partagées et aux trajectoires de concentration représentatives et présente les divers efforts actuellement déployés pour utiliser les SSP comme point d'entrée vers de nouveaux scénarios fondés sur le Cadre sur l'avenir de la nature.

III. Conclusions

26. La mise à l'essai du Cadre sur l'avenir de la nature, y compris l'examen des possibilités et limites qu'il présente, par des communautés de recherche interdisciplinaire, des réseaux de praticiens, des décideurs, des peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que d'autres parties prenantes, permettrait de poursuivre l'élaboration, le recensement et l'utilisation de nouveaux scénarios qualitatifs et quantitatifs, ainsi que l'application de modèles. Cela pourrait à son tour contribuer de manière précieuse aux futures évaluations de l'IPBES et déclencherait la prise de mesures et les transformations sociétales indispensables pour atteindre des avenir souhaitables pour les populations et la nature.

Appendice à l'annexe VI de la décision IPBES-9/1

Références*

- Berghöfer, U., Rode, J., Jax, K., Förster, J., Berghöfer, A., & Wittmer, H. (2022). 'Societal Relationships with Nature': A framework for understanding nature-related conflicts and multiple values. *People and Nature* (in press). <https://doi.org/10.1002/pan3.10305>
- Braun, B., & Castree, N. (Eds.) (2005). *Remaking reality: nature at the millenium*. Routledge.
- CBD (2010). *The Strategic Plan for Biodiversity 2011-2020 and the Aichi Biodiversity Targets*. Decision UNEP/CBD/COP/DEC/X/2. <https://www.cbd.int/doc/decisions/cop-10/cop-10-dec-02-en.pdf>
- Cronon, W. (Ed.) (1996). *Uncommon ground: Rethinking the human place in nature*. WW Norton & Company.
- Descola, P. (2013). *Beyond nature and culture*. University of Chicago Press.
- Díaz, S., Demissew, S., Joly, C., Lonsdale, W.M., & Larigauderie, A. (2015). A Rosetta Stone for Nature's Benefits to People. *PLoS Biology*, 13(1), e1002040. <https://doi.org/10.1371/journal.pbio.1002040>
- Díaz, S., Pascual, U., Stenseke, M., Martín-López, B., Watson, R., Molnár, Z., Hill, R., Chan, K., Baste, I., Brauman, K., Polasky, S., Church, A., Lonsdale, M., Larigauderie, A., Leadley, P., Van Oudenhoven, A., Van der Plaats, F., Schröter, M., Lavorel, S., ... Shirayama, Y. (2018). Assessing nature's contributions to people. *Science*, 359(6373), 270-272. <https://doi.org/doi:10.1126/science.aap8826>
- Fonte, S. J., Vanek, S. J., Oyarzun, P., Parsa, S., Quintero, D. C., Rao, I. M., & Lavelle, P. (2012). Chapter Four - Pathways to Agroecological Intensification of Soil Fertility Management by Smallholder Farmers in the Andean Highlands. In D. L. Sparks (Ed.), *Advances in Agronomy* (Vol. 116, pp. 125-184). Academic Press. <https://doi.org/https://doi.org/10.1016/B978-0-12-394277-7.00004-X>
- Head, L. (2016). *Hope and grief in the Anthropocene: Re-conceptualising human-nature relations*. Routledge.
- IPBES (2015). *Preliminary guide regarding diverse conceptualization of multiple values of nature and its benefits, including biodiversity and ecosystem functions and services (deliverable 3 (d))*. IPBES/4/INF/13. IPBES secretariat, Bonn, Germany.
- IPBES (2016a). *IPBES (2016): Methodological Assessment Report on Scenarios and Models of Biodiversity and Ecosystem Services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Ferrier, K. N. Ninan, P. Leadley, R. Alkemade, L. A. Acosta, H. R. Akçakaya, L. Brotons, W. W. L. Cheung, V. Christensen, K. A. Harhash, J. Kabubo-Mariara, C. Lundquist, M. Obersteiner, H. M. Pereira, G. Peterson, R. Pichs-Madruga, N. Ravindranath, C. Rondinini and B. A. Wintle (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 348 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3235428>
- IPBES (2016b). *Summary for Policymakers of the Methodological Assessment of Scenarios and Models of Biodiversity and Ecosystem Services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Ferrier, K. N. Ninan, P. Leadley, R. Alkemade, L.A. Acosta, H. R. Akçakaya, L. Brotons, W. Cheung, V. Christensen, K. A. Harhash, J. Kabubo-Mariara, C. Lundquist, M. Obersteiner, H. Pereira, G. Peterson, R. Pichs-Madruga, N. H. Ravindranath, C. Rondinini, B. Wintle (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 32 pages.
- IPBES (2018a). *The IPBES Regional Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services for Africa*. Archer, E. Dziba, L., Mulongoy, K. J., Maoela, M. A., and Walters, M. (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 492 pages. <http://doi.org/10.5281/zenodo.3236178>
- IPBES (2018b). *The IPBES Regional Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services for the Americas*. Rice, J., Seixas, C. S., Zaccagnini, M. E., Bedoya-Gaitán, M., and Valderrama N. (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 656 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3236252>

* La présente liste de références n'a pas été revue par les services d'édition.

- IPBES (2018c). *The IPBES Regional Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services for Asia and the Pacific*. Karki, M., Senaratna Sellamuttu, S., Okayasu, S., and Suzuki, W. (eds). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 612 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3237373>
- IPBES (2018d). *Summary for policymakers of the Regional Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services for Europe and Central Asia of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. M. Fischer, M. Rounsevell, A. Torre-Marín Rando, A. Mader, A. Church, M. Elbakidze, V. Elias, T. Hahn, P.A. Harrison, J. Hauck, B. Martín-López, I. Ring, C. Sandström, I. Sousa Pinto, P. Visconti, N.E. Zimmermann and M. Christie (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 48 pages <https://doi.org/10.5281/zenodo.3237428>
- IPBES (2019a). *Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz, and H. T. Ngo (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 1148 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>
- IPBES (2019b). *Summary for Policymakers of the Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. S. Díaz, J. Settele, E. S. Brondizio E.S., H. T. Ngo, M. Guèze, J. Agard, A. Arneth, P. Balvanera, K. A. Brauman, S. H. M. Butchart, K. M. A. Chan, L. A. Garibaldi, K. Ichii, J. Liu, S. M. Subramanian, G. F. Midgley, P. Miloslavich, Z. Molnár, D. Obura, A. Pfaff, S. Polasky, A. Purvis, J. Razzaque, B. Reyers, R. Roy Chowdhury, Y. J. Shin, I. J. Visseren-Hamakers, K. J. Willis, and C. N. Zayas (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. 56 pages.
- IPBES (2022). *Methodological Assessment Report on the Diverse Values and Valuation of Nature of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services*. P. Balvanera, U. Pascual, M. Christie, B. Baptiste, D. González-Jiménez (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany. <https://doi.org/10.5281/zenodo.6522522>
- Kim, H., Peterson, G., Cheung, W.W.L, Ferrier, S., Alkemade, A., Arneth, A., Kuiper, J.J., Okayasu, S., Pereira, L., Acosta, L.A., Chaplin-Kramer, R., Den Belder, E., Eddy, T., Johnson, J.A., Karlsson-Vinkhuyzen, S., Kok, M.T.J., Leadley, P., Leclere, D., Lundquist, C.J., ... Pereira, H. (2021 in preprint). Towards a better future for biodiversity and people: modelling the Nature Futures. SocArXiv. 22 July 2021. <https://osf.io/preprints/socarxiv/93sqp/>
- Kingdon, J. W. (1984). *Agendas, Alternatives and Public Policies*. Boston: Little Brown.
- Latour, B. (2004). *Politics of nature*. Harvard University Press.
- Lundquist, C. J., Pereira, H., Alkemade, R., den Belder, E., Carvalho Ribeira, S., Davies, K., Greenway, A., Hauck, J., Karlsson-Vinkhuyzen, S., Kim, H., King, N., Lazarova, T., Pereira, L., Peterson, G., Ravera, F., van den Brink, T., Argumendo, A., Arida, C., Armenteras, D., ... Zulfikar, D. (2017). *Visions for nature and nature's contributions to people for the 21st century*, NIWA Science and Technology Series 83, 1–123. Auckland, New Zealand: NIWA.
- Lundquist, C., et al. (in prep) A pluralistic Nature Futures Framework for policy and action.
- Obermeister, N. (2019). Local knowledge, global ambitions: IPBES and the advent of multi-scale models and scenarios. *Sustainability Science*, 14, 843–856. <https://doi.org/10.1007/s11625-018-0616-8>
- O'Neill, B.C., Kriegler, E., Ebi, K.L., Kemp-Benedict, E., Riahi, K., Rothman, D.S., van Ruijven, B.J., van Vuuren, D.P., Birkmann, J., Kok, K., Levy, M., & Solecki, W. (2017). The roads ahead: Narratives for shared socioeconomic pathways describing world futures in the 21st century. *Global Environmental Change*, 42, 169-180. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2015.01.004>
- Pascual, U., Balvanera, P., Díaz, S., Pataki, G., Roth, E., Stenseke, M., Watson, R. Başak Dessane, E., Islar, M., Kelemen, E., Maris, V., Quaas, M., Subramanian, S., Wittmer, H., Adlan, A., Ahn, S., Al-Hafedh, Y., Amankwah, E., Asah, S., ... Yagi, N. (2017). Valuing nature's contributions to people: the IPBES approach. *Current Opinion in Environmental Sustainability*, 26–27, 7–16. <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2016.12.006>
- Pereira, L. M., Davies, K. K., den Belder, E., Ferrier, S., Karlsson-Vinkhuyzen, S., Kim, H., Kuiper, J. J., Okayasu, S., Palomo, M. G., Pereira, H. M., Peterson, G., Sathyapalan, J., Schoolenberg, M., Alkemade, R., Carvalho Ribeiro, S., Greenaway, A., Hauck, J., King, N., Lazarova, T., ... Lundquist, C. J. (2020). Developing multiscale and integrative nature–people scenarios using the Nature Futures Framework. *People and Nature*, 2(4), 1172-1195. <https://doi.org/https://doi.org/10.1002/pan3.10146>
- Piccolo, J. (2017). Intrinsic values in nature: Objective good or simply half of an unhelpful dichotomy? *Journal for Nature Conservation*, 37, 8-11. <https://doi.org/10.1016/j.jnc.2017.02.007>

Robin, L., Sörlin, S., & Warde, P. (2013). *The future of nature*. New Haven/London.

Rosa, I. M. D., Pereira, H. M., Ferrier, S., Alkemade, R., Acosta, L. A., Akcakaya, H. R., den Belder, E., Fazel, A. M., Fujimori, S., Harfoot, M., Harkas, K. A., Harrison, P. A., Haick, J., Hendriks, R. J. J., Hernández, G., Jetz, W., Karlsson-Vinkhuyzen, S. I., Kim, H., King, N., . . . van Vuuren, D. (2017). Multiscale scenarios for nature futures. *Nature Ecology and Evolution*, *1*(10), 1416-1419. <https://doi.org/10.1038/s41559-017-0273-9>

Seppelt, R., Arndt, C., Beckmann, M., Martin, E.A., & Hertel, T.W. (2020). Deciphering the Biodiversity–Production Mutualism in the Global Food Security Debate. *Trends in Ecology & Evolution*, *35*, 11, 1011–20. <https://doi.org/10.1016/j.tree.2020.06.012>

Sietz, D., & van Dijk, H. (2015). Land-based adaptation to global change: What drives soil and water conservation in western Africa? *Global Environmental Change*, *33*, 131-141. <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2015.05.001>

van Vuuren, D. P., & Carter, T. R. (2014). Climate and socio-economic scenarios for climate change research and assessment: reconciling the new with the old. *Climatic Change*, *122*(3), 415-429. <https://doi.org/10.1007/s10584-013-0974-2>

Annexe VII à la décision IPBES-9/1

Produits livrables pour l'objectif 4 b) du programme de travail glissant de l'IPBES jusqu'en 2030 et plan de travail de l'équipe spéciale sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques pour la période intersessions 2022–2023

I. Produits livrables pour l'objectif 4 b)

1. Comme suite à la demande formulée par la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) dans la décision IPBES-7/1, l'équipe spéciale sur les scénarios et modèles de la biodiversité et des services écosystémiques a préparé un ensemble de projets de produits pour l'objectif 4 b), à savoir :

- a) La fourniture d'un appui relatif aux scénarios et aux modèles pour les évaluations de l'IPBES ;
- b) La stimulation de la poursuite de l'élaboration de scénarios et de modèles pour les futures évaluations de l'IPBES.

II. Plan de travail pour la période intersessions 2022–2023

2. Les activités visant à fournir un soutien relatif aux scénarios et aux modèles pour les évaluations de l'IPBES comprendront :

- a) La diffusion de l'appel à candidatures d'auteurs et de boursiers pour l'évaluation des entreprises et de la biodiversité au moyen de réseaux pertinents afin d'encourager les candidatures de spécialistes des scénarios et des modèles ; et la fourniture d'une assistance au Groupe d'experts multidisciplinaire pour la mise en œuvre du processus visant à procurer, le cas échéant, les compétences spécialisées dont manque le groupe d'experts chargé de l'évaluation ;
- b) L'organisation de webinaires à l'intention des auteurs des rapports d'évaluation sur les interdépendances et le changement transformateur afin d'appuyer l'établissement de chapitres de scénarios pour ces rapports, sur la base du *Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles*¹ ;
- c) Un examen par les pairs réalisé par l'équipe spéciale chargée de la première version des projets de chapitre des rapports d'évaluation sur les interdépendances et le changement transformateur et la diffusion de l'invitation à l'examen au moyen des réseaux pertinents (janvier/février 2023) ;
- d) La fourniture d'un soutien pour les évaluations des espèces exotiques envahissantes, des interdépendances et du changement transformateur concernant l'utilisation des scénarios actuellement disponibles, y compris ceux élaborés pour les précédentes évaluations mondiales et le cadre des trajectoires socioéconomiques partagées évalué par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat ;
- e) L'organisation d'un atelier en ligne ou en présentiel avec des experts en savoirs autochtones et locaux et des membres des peuples autochtones et des communautés locales, en vue d'examiner les savoirs autochtones et locaux et les scénarios, notamment les moyens d'envisager certains scénarios dans les évaluations en cours et futures. Ces travaux pourraient être axés sur l'élaboration d'approches permettant aux peuples autochtones et aux communautés locales de recueillir des scénarios à l'échelle locale et de les transposer à plus grande échelle, ainsi que sur la compréhension de la manière dont ces travaux peuvent éclairer les évaluations de l'IPBES à différentes échelles spatiales. L'atelier donnera l'occasion de prendre en considération divers systèmes de savoirs autochtones et locaux et de réfléchir à des concepts tels que « la nature en tant qu'élément

¹ IPBES (2016). Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles relatifs à la biodiversité et aux services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. S. Ferrier, K. N. Ninan, P. Leadley, R. Alkemade, L. A. Acosta, H. R. Akçakaya, L. Brotons, W. W. L. Cheung, V. Christensen, K. A. Harhash, J. Kabubo-Mariara, C. Lundquist, M. Obersteiner, H. M. Pereira, G. Peterson, R. Pichs-Madruga, N. Ravindranath, C. Rondinini and B. A. Wintle (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). 348 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3235428>.

de la culture »/« ne faire qu'un avec la nature », « vivre en harmonie avec la nature » et « vivre en harmonie avec la Terre nourricière » (septembre 2022).

3. Les activités visant à poursuivre l'élaboration de scénarios et modèles pour les évaluations futures de l'IPBES comprendront :

a) Compte tenu des considérations avancées lors de la neuvième session de la Plénière, l'élaboration plus poussée des fondements du Cadre sur l'avenir de la nature, un outil souple pour faciliter l'élaboration de scénarios et de modèles d'avenirs souhaitables pour la population, la nature et la Terre nourricière², notamment son harmonisation avec le cadre conceptuel de l'IPBES et les conclusions du Rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation de l'IPBES³. Une mise à jour à ce sujet et une synthèse des travaux accélérés menés sur l'élaboration de scénarios dans tous les systèmes de savoirs seront présentées à la Plénière à sa dixième session ;

b) La poursuite de l'élaboration du projet d'orientations méthodologiques sur l'utilisation du cadre sur l'avenir de la nature, à la fois comme un des outils disponibles pour faciliter la comparaison des scénarios et modèles existants dans les évaluations de l'IPBES et comme outil pour stimuler davantage l'élaboration de nouveaux scénarios d'avenir désirables pour la population et la nature à titre de contribution potentielle aux évaluations futures de l'IPBES, tout en répondant aux besoins des décideurs. Ces travaux seront réalisés comme suite aux conclusions du Rapport d'évaluation méthodologique sur les scénarios et les modèles de l'IPBES, qui a identifié les limites des approches existantes de scénarios quant à leur utilité pour la biodiversité et les services écosystémiques, en particulier dans leur capacité à intégrer les objectifs politiques liés à la conservation de la nature et à une bonne qualité de vie. Ils porteront également sur les lacunes du point de vue technique et en termes de capacité dans l'adaptation du cadre sur l'avenir de la nature à des contextes spécifiques. Les orientations méthodologiques plus élaborées seront présentées à la Plénière pour information lors de sa dixième session ;

c) L'organisation d'un dialogue en ligne avec les correspondants nationaux de l'IPBES à l'appui de la poursuite de l'élaboration du projet d'orientations méthodologiques pour la mise à l'essai du cadre sur l'avenir de la nature et l'étude de ses limites et des possibilités qu'il présente, en collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités (septembre 2022) ;

d) Organisation d'un atelier en ligne ou en présentiel avec des spécialistes des scénarios et modèles, afin de stimuler la poursuite de l'élaboration de scénarios et modèles pour les évaluations futures de l'IPBES, notamment en mettant à l'essai le cadre sur l'avenir de la nature et en étudiant ses limites et les possibilités qu'il présente. L'atelier permettrait également de recueillir des retours d'information supplémentaires sur les orientations méthodologiques pour l'utilisation du cadre sur l'avenir de la nature, y compris sur les défis potentiels liés à son application, et de stimuler davantage l'élaboration d'études de cas qualitatives et quantitatives qui seraient mises à disposition pour les évaluations des interdépendances et du changement transformateur. Les participants pourraient inclure des spécialistes de la modélisation, des experts en sciences sociales et humaines, des décideurs, et des experts sur les savoirs autochtones et locaux (octobre 2022) ;

e) La poursuite accélérée de l'élaboration par diverses parties prenantes de scénarios et de modèles dans tous les systèmes de savoirs pour les futures évaluations de l'IPBES. Cela se fera par les activités suivantes, qui imposent toutes de mettre à l'essai le cadre sur l'avenir de la nature et d'étudier ses limites et les possibilités qu'il présente :

- i) Encourager la publication de recherches menées par des tiers dans les revues externes à comité de lecture et dans la documentation grise sur les scénarios et modèles (notamment avec des exemples illustratifs de scénarios et modèles qui ont utilisé le cadre sur l'avenir de la nature) qui fournissent à la communauté scientifique au sens large et aux futures évaluations de l'IPBES des avenir nouveaux et souhaitables pour la nature ;

² Bien qu'il ne soit pas systématiquement répété dans le présent document à la suite de « Cadre sur l'avenir de la nature », il est entendu que toute mention du cadre inclut implicitement ce sous-titre.

³ IPBES (2022). Rapport de l'évaluation méthodologique des diverses valeurs de la nature et de leur estimation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. P. Balvanera, U. Pascual, M. Christie, B. Baptiste, D. González-Jiménez (éd.). Secrétariat de l'IPBES, Bonn (Allemagne). <https://doi.org/10.5281/zenodo.6522522>.

-
- ii) En collaboration avec l'équipe spéciale sur les connaissances et les données, s'employer à recenser les nouvelles publications et leurs ensembles de données sous-jacentes sur les scénarios et modèles ;
 - iii) Organiser, en collaboration avec l'équipe spéciale sur le renforcement des capacités, des activités de renforcement des capacités reposant sur des scénarios plus larges, afin de faciliter l'utilisation des scénarios et modèles existants dans les évaluations de l'IPBES et de stimuler l'élaboration de nouveaux scénarios et modèles à l'intention des gouvernements et des parties prenantes de l'IPBES ;
 - iv) Pour les experts de l'IPBES, fournir des orientations, sans être prescriptifs, sur l'utilisation possible, à titre expérimental, du cadre sur l'avenir de la nature dans les évaluations de l'IPBES (par exemple, dans le but de faciliter la comparabilité des scénarios et modèles existants pour les évaluations de l'IPBES) ;
 - v) Faciliter la participation à des conférences importantes et l'élaboration d'exposés et de séances pour ces conférences afin de stimuler la poursuite de l'établissement de scénarios et de modèles pour les futures évaluations de l'IPBES ;
 - vi) Étudier la possibilité de constituer, en collaboration avec les équipes spéciales sur les connaissances et sur les savoirs autochtones et locaux, une base de connaissances se composant d'études de cas⁴.

⁴ Un premier aperçu des articles parus dans des revues à comité de lecture a été mis à la disposition de la Plénière lors de sa neuvième session, dans l'appendice IV de l'annexe au document IPBES/9/INF/16.